



# Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XPF Vol. 17 n° 8 au cat.

## STATISTIQUES DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA, 1996

*par Rebecca Kong*

### Faits saillants

- Le taux national de criminalité déclaré par la police a diminué (-2 %) pour la cinquième année consécutive, pour atteindre un niveau semblable à celui observé il y a 10 ans. Le taux de criminalité avait augmenté de façon régulière entre 1962 et 1991.
- Les crimes de violence ont régressé de 2 %, ce qui constitue la quatrième diminution annuelle d'affilée. Ces déclin font suite à 15 années d'augmentations du taux de crimes de violence. Le taux de crimes contre les biens a chuté de 1 %, suivant la tendance générale à la baisse depuis 1991.
- En 1996, les homicides et les vols qualifiés étaient les seuls crimes de violence à augmenter par rapport à l'année précédente. À l'exception des introductions par effraction dans des résidences (+3 %) et des vols de véhicules à moteur (+9 %), les taux de tous les autres types de crimes contre les biens ont diminué.
- Bien que la plupart des types de crimes aient diminué au cours des cinq dernières années, le crime du vol de véhicules à moteur en est un qui a connu une augmentation soutenue. Depuis 1988, le taux de vols de véhicules à moteur a connu une hausse de 79 %, ce qui comprend une augmentation de 9 % en 1996.
- Le taux d'accusation chez les adolescents a régressé de 4 % en 1996, des diminutions ayant été observées dans toutes les catégories de crimes. La chute de ce taux chez les adolescents accusés de crimes de violence (-4 %) est la première baisse annuelle notable depuis la mise en disponibilité, en 1986, de données comparables sur les adolescents.
- Parmi les neuf régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, seules les villes de Calgary (+4 %) et Vancouver (+2 %) ont affiché des augmentations de leur taux de crimes de violence. Le taux de crimes de violence le moins élevé a été enregistré à Québec et le plus élevé a été observé à Vancouver.
- Les crimes contre les biens ont augmenté dans trois RMR : Québec (+6 %), Montréal (+4 %) et Vancouver (+4 %). Ottawa a enregistré la baisse la plus forte (-15 %). Toronto a affiché le taux de crimes contre les biens le moins élevé et, comme dans les années précédentes, Vancouver, le taux le plus élevé.



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

#### Renseignements sur les commandes/ abonnements

##### Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au (613) 951-7277 ou 1 800 700-1033, par télécopieur au (613) 951-1584 ou 1 800 889-9734 ou via l'Internet: order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Juillet 1997  
ISSN 1205-8882

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 1997

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photo-graphique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

#### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

#### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 1984.



## Introduction

Le présent rapport se veut un examen des données de la criminalité déclarées dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) au cours de l'année 1996. Les données y sont présentées dans l'optique des tendances à court et à long terme. Chaque année depuis 1962, les services de police du Canada ont déclaré des affaires qui leur sont signalées dans le cadre du programme DUC.

Les analyses dans le présent rapport mettent l'accent sur les tendances dans les crimes de violence, les crimes contre les biens, les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies, les infractions liées à la drogue et la criminalité chez les adolescents. Les taux de criminalité font l'objet d'un examen aux niveaux national et provincial/territorial, et au niveau des principales régions métropolitaines. On met en perspective la tendance du taux de criminalité au Canada en la comparant à celles des crimes déclarés par la police aux États-Unis, en Angleterre et au pays de Galles. On y fait également des comparaisons entre les statistiques de la criminalité au Canada et les résultats d'une enquête sur la victimisation menée récemment.

Certains types de crimes de violence tels que les «invasions de la résidence», les voies de fait contre l'épouse et les affaires de violence armées continuent à préoccuper les Canadiens. En raison des limitations liées à la façon de recueillir les statistiques de la criminalité auprès des services de police du Canada, il est, depuis toujours, difficile d'évaluer ce type d'affaires. Bien que les statistiques à l'échelle nationale soient toujours indisponibles, le présent *Juristat* présente pour la première fois les tendances dans ces crimes tels qu'ils ont été déclarés par un échantillon de services de police de 1993 à 1996.

### L'interprétation des données de la criminalité déclarées par la police

Les données sur les affaires signalées à l'attention de la police sont captées et transmises au Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ) selon un ensemble commun de règles de déclaration et de définitions approuvées au niveau national. On prie le lecteur de noter, toutefois, que plusieurs facteurs peuvent influencer sur les statistiques officielles de la criminalité. Ces facteurs comprennent : la déclaration par le public à la police; la déclaration par la police au CCSJ; et l'impact de nouvelles initiatives telles que des modifications à la législation, aux politiques ou aux pratiques de mise en application.

#### Déclaration à la police

Les affaires ne sont pas toutes signalées à la police. La décision de la victime de signaler ou non une affaire à la police dépend de facteurs tels que sa perception de la capacité d'intervention de la police, sa perception de la gravité du crime et si le crime est une affaire personnelle. Également, une affaire peut ne pas être signalée si la victime croit qu'il est possible de régler la situation sans l'intervention de la police. Les enquêtes sur la victimisation, telles que l'Enquête sociale générale de 1993<sup>1</sup> et l'Enquête internationale sur la victimisation criminelle (EIVC)<sup>2</sup> (traduction), menée récemment, peuvent aider à établir des estimations des crimes non signalés. Bien que ce type d'enquête démontre qu'il existe diverses raisons pour ne pas signaler des crimes, le taux de déclaration de certains crimes peut augmenter si le niveau de tolérance des Canadiens diminue. Par exemple, une meilleure information du public dans les domaines de la violence familiale, de l'agression sexuelle et de la criminalité chez les adolescents contribuent à réduire la tolérance de la société à l'égard de ces comportements, ce qui peut encourager les victimes et les témoins à signaler des affaires à la police.

#### Déclaration par la police au CCSJ

Les crimes déclarés au CCSJ par les services de police sont soumis à des procédures de contrôle de qualité rigoureuses, tant sur les lieux des services de police qu'au CCSJ. Toutefois, depuis quelque temps on soupçonne que les restrictions budgétaires

<sup>1</sup> L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada. Voir «Tendances dans la victimisation criminelle, de 1998 à 1993», par Rosemary Gartner et Anthony Doob dans le *Juristat* (N° 85-002 au catalogue, vol. 14, No 13).

<sup>2</sup> Voir «La victimisation criminelle dans les pays industrialisés: Conclusions des enquêtes internationales sur la criminalité de 1989 et 1992» (traduction) par Jan J.M. van Dijk et Pat Mayhew. Ministère de la Justice, Les Pays-Bas, 1992; et, Hung, Kwing. La victimisation au Canada : Conclusions préliminaires de l'Enquête internationale sur la victimisation criminelle de 1996 (traduction). Justice Canada, août 1996.

réduisent la capacité de certains services de police de réagir à toutes les affaires qui leur sont signalées et de les documenter, situation qui pourrait mener à une couverture moins complète du programme DUC. Bien qu'on ait suggéré que les baisses récentes des taux de criminalité peuvent être attribuables en partie à cet état de choses, ces baisses s'appliquent autant aux crimes graves (ceux qui sont moins susceptibles de ne pas être enregistrés par la police) qu'aux crimes moins graves. De plus, une comparaison des tendances dans les services de police révèle que les services à l'étendue des provinces/territoires connaissent des baisses de la criminalité. Comme les ressources sont à la baisse dans le secteur policier, il faudra suivre de près cette situation. À présent, toutefois, les données n'indiquent aucune réduction systématique de la couverture.

*Changements dans la législation, les politiques et les pratiques*

Les modifications à la législation, les politiques et les pratiques de mise en application par la police peuvent aussi avoir un impact sur les affaires signalées à la police. Par exemple, lorsqu'une modification au Code criminel crée une nouvelle infraction ou élargit la définition d'une infraction actuelle, le niveau de déclaration à la police est porté à augmenter. Le Projet de loi C-127, promulgué en 1983 est un exemple d'une telle modification. Ce projet de loi a redéfini les voies de fait et les agressions sexuelles, en créant trois niveaux tant pour les voies de fait que les agressions sexuelles. La législation avait plusieurs objectifs, entre autres, d'encourager les victimes à signaler les affaires à la police et d'améliorer la réponse du système de justice criminelle à celles-ci. Dans les années qui ont suivi la mise en oeuvre du Projet de loi C-127, le nombre d'affaires liées aux voies de fait et aux agressions sexuelles signalées à la police a augmenté sensiblement.

Dans le cas de certains crimes, les hausses et les baisses des statistiques dépendent en grande partie de la mise en application des pratiques policières pour faire respecter la loi. Les crimes comme la prostitution, les infractions liées à la drogue et à la conduite avec facultés affaiblies sont le plus souvent découverts dans le cadre de la mise en application de la loi par la police ou de pratiques policières «proactives», et sont rarement signalés par le public. Par conséquent, les efforts de mise en application de la police, tels que les opérations spéciales visant à cibler la prostitution, le commerce de la drogue et la conduite avec facultés affaiblies ont un impact sur les statistiques officielles de la criminalité.

Certains services de police attribuent les baisses récentes des taux de criminalité locaux aux programmes de police communautaire. Ce type de service policier se fonde sur l'idée que la police devrait préconiser une approche pro-active, en travaillant, entre autres, avec les individus et les entreprises dans la collectivité pour aborder des problèmes et des préoccupations communautaires. Les critiques, toutefois, croient que les taux de déclaration à la police peuvent être portés à diminuer parce que certains programmes de police communautaire exigent des plaignants qu'ils se présentent aux centres de police communautaire pour déposer un rapport. Par contre, le fait que la police se préoccupe davantage des problèmes communautaires pourrait mener à une amélioration des réponses aux violations mineures, telles que troubler la paix, infraction qui peut faire augmenter les statistiques globales sur le crime dans une collectivité. Quoique les programmes de police communautaire puissent avoir un effet sur les affaires signalées à la police, le sens et l'ampleur de l'impact sont difficiles à évaluer.

**Terminologie clé et définitions**

Dans ce rapport, les expressions «crime» et «taux de criminalité» se rapportent au nombre d'affaires «réelles» liées à des infractions au Code criminel, à l'exception des infractions aux règlements de la circulation, à moins d'indication contraire. Les affaires «réelles» sont celles qu'une enquête de la police a jugées fondées. Il importe également de noter que, dans le cas des affaires comportant plus d'une infraction, seule l'infraction la plus grave est retenue. À moins d'indication contraire, le nombre de crimes de violence correspond au nombre de victimes dans les affaires, tandis que le nombre de crimes de non violence est égal au nombre d'affaires ou d'événements. Les taux de criminalité sont exprimés sur une base de 100 000 habitants (les estimations de la population qui ont été utilisées se trouvent au tableau 8). Voir la section de la méthodologie pour de plus amples détails sur le programme DUC.

**Tendances de la criminalité en 1996**

**Le taux de criminalité diminue pour la cinquième année consécutive**

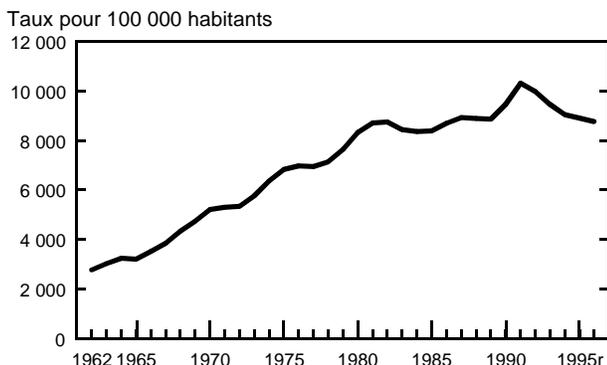
Des 2,6 millions d'affaires liées à des infractions au Code criminel (à l'exception des infractions aux règlements de la circulation) déclarées en 1996, 11 % comportaient des crimes de violence, 59 %, des crimes contre les biens et 30 %, d'autres infractions au Code criminel (p. ex., méfaits, prostitution, crimes d'incendie, infractions aux lois de cautionnement, troubler la paix). En outre, il y a eu approximativement 162 000 affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel (la plupart de celles-ci étant des infractions de conduite avec facultés affaiblies), 65 000 affaires liées à la drogue et 31 000 affaires prévues par d'autres lois fédérales (p. ex., la *Loi sur l'accise*, la *Loi sur l'immigration* et la *Loi sur la marine marchande du Canada*). Au total, presque 2,9 millions d'infractions à des lois fédérales ont été signalées à la police.

En 1996, le taux de criminalité déclaré par la police a chuté pour la cinquième année consécutive (-1,6 %). Le taux de criminalité a régressé de 15,1 % au cours de ces cinq années, si bien que le taux de 1996 est maintenant presque le même qu'en 1986 (graphique 1 et tableau 1). Comparativement au taux qu'on avait observé il y a vingt ans, toutefois, le taux de criminalité au Canada s'est accru de 26 %, et a augmenté de 150 % par rapport au taux observé il y a trente ans. Au cours de ces années, comme on l'a mentionné plus haut, des modifications à la définition au Canada du comportement criminel ainsi que des changements dans notre niveau de tolérance à l'égard de certains crimes ont eu une influence sur le niveau de déclaration à la police.

Le taux de crimes de violence a diminué pour la quatrième année consécutive (-2,2 %) en 1996. Ces diminutions font suite à 15 années consécutives d'augmentation du taux de crimes de violence. Après avoir connu une période de stabilité en 1995, le taux de crimes contre les biens a régressé de 0,8 %. En 1996, le taux de crimes contre les biens était de 6,1 % inférieur au taux enregistré il y a dix ans (tableau 1). Cette diminution est attribuable en grande partie à des baisses soutenues entre 1991 et 1994. Le taux des autres crimes au Code criminel a continué à chuter en 1996 (-3,1 %). Par contraste aux baisses

Graphique 1

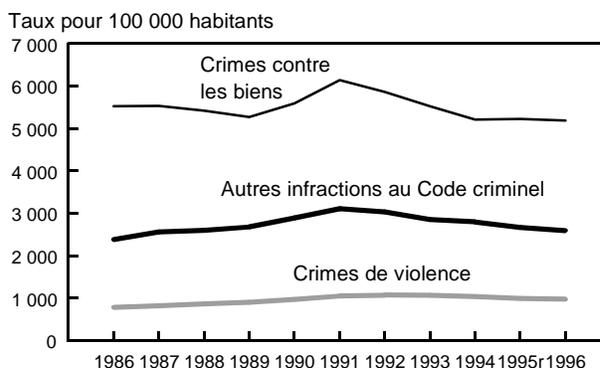
**Taux de la criminalité,  
Canada, 1962-1996**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Graphique 2

**Crimes de violence, crimes contre les biens et autres infractions au Code criminel, Canada, 1986-1996**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

enregistrées relativement à la plupart des crimes entre 1995 et 1996, on a observé une augmentation du taux d'homicides (+6,4 %), d'introductions par effraction dans des résidences (+2,6 %) de vols qualifiés (+2,1 %), de vols de véhicules à moteur (+9,2 %), d'infractions liées aux jeux et paris (+23,0 %) et d'infractions liées au cannabis (+5,8 %) (tableau 2).

**Une enquête récente sur la victimisation confirme les tendances dans les crimes déclarés par la police**

Les résultats obtenus d'une enquête récente sur la victimisation confirment les données sur la criminalité déclarées par la police qui indiquent une diminution de la plupart des crimes entre 1991

**Tendances dans les crimes déclarés par la police et les victimisations criminelles, Canada, 1991-1995**

	Données du DUC déclarées par la police	Données sur la victimisation de l'EIVC
	% de changement dans le taux '91-95 <sup>1</sup>	% de changement dans le taux '91-95 <sup>2</sup>
Vol d'auto/camion	+15 %	+15 %
Vol dans une auto/un camion	-15 %	-16 %
Vol de motocyclette	-43 %	-50 %
Vol de bicyclette	-20 %	-11 %
Vol de biens personnels <sup>3</sup>	...	+4 %
Vandalisme d'auto <sup>3</sup>	...	-27 %
Introduction par effraction (résidence)	-10 %	+2 %
Vol qualifié	-14 %	-
Affaire d'ordre sexuel <sup>4</sup>	-13 %	-31 %
Voies de fait ou menaces <sup>5</sup>	-4 %	-17 %

... sans objet.

- nul ou zéro.

<sup>1</sup> Basé sur le changement dans le nombre d'affaires signalées à la police pour 100 000 habitants.

<sup>2</sup> Dans le cadre de l'EIVC, seules les personnes âgées de 16 ans et plus ont été interviewées.

<sup>3</sup> Alors que le programme DUC recueille des données sur toutes les affaires liées aux vols et aux méfaits, l'EIVC recueille uniquement de l'information sur ces types spécifiques d'infractions.

<sup>4</sup> Dans le cadre de l'EIVC, l'expression «affaire d'ordre sexuel» désigne les comportements allant des attouchements sexuels non désirés au viol. Dans le cadre du programme DUC, ces comportements sont compris dans les trois niveaux d'agression sexuelle du Code criminel. Ce qui suit peut expliquer le déclin plus faible du taux de la DUC: les données DUC comprennent les affaires impliquant toutes les victimes plutôt que celles qui ne sont âgées que de 16 ans et plus; et les données DUC comprennent des affaires qui peuvent avoir eu lieu avant l'année au cours de laquelle elles ont été signalées à la police (p. ex., les cas d'inceste).

<sup>5</sup> Les taux DUC sont fondés sur les taux d'agression physique tels que définis dans le Code criminel. Les comportements menaçants peuvent être codés sous divers articles du Code criminel et peuvent ne pas être compris dans ces chiffres. L'exclusion de certains types de menaces peut expliquer la baisse plus faible des taux déclarés par la police.

**Sources :** Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC); et l'Enquête internationale sur la victimisation criminelle (EIVC), composante canadienne.

et 1995. En 1991 et 1995, selon l'Enquête internationale sur la victimisation criminelle (EIVC), 30 % des Canadiens âgés de 16 ans et plus avaient été victimes de crimes de violence ou de crimes contre les biens<sup>3</sup>. De tous les crimes mesurés par la EIVC, trois seuls ont enregistré une augmentation de 1991 à 1995 : les vols de véhicule à moteur (+15 %), les vols de biens personnels (+4 %) et les introductions par effraction dans des résidences (+2 %).

### La criminalité est également en déclin aux É.-U. et en Angleterre et au pays de Galles

D'autres pays connaissent également des diminutions récentes dans leurs taux de criminalité. Les données préliminaires de 1996 diffusées par le Federal Bureau of Investigation indiquent des baisses aux É.-U. au niveau du crime global, des crimes de violence et des crimes contre les biens pour la cinquième année consécutive. Tous les crimes qui font partie de l'«index»<sup>4</sup> ont accusé une baisse en 1996, à l'exception des crimes d'incendie qui sont demeurés stables. Les taux de criminalité en Angleterre et au pays de Galles ont également chuté annuellement depuis 1992.

Les taux de criminalité sont également en déclin aux É.-U. et en Angleterre et au pays de Galles					
	1992	1993	1994	1995	1996
	Pourcentage de changement du taux d'une année à l'autre				
Canada <sup>1</sup>	-3%	-5%	-4%	-2%	-2%
États-Unis <sup>2</sup>	-3%	-2%	-1%	-1%	-3%
Angleterre et pays de Galles <sup>3</sup>	+5%	-2%	-5%	-3%	-2%

<sup>1</sup> Fondé sur le taux global des infractions prévues au Code criminel.  
<sup>2</sup> Fondé sur les taux des index des É.-U.. Ministère de la Justice des É.-U., Federal Bureau of Investigation. Les données de 1996 sont préliminaires.  
<sup>3</sup> Fondé sur le taux du total des infractions dont la déclaration est obligatoire. Le Bureau chef, ministère de la Recherche et la Statistique, London.

### Alors que le taux de criminalité accuse une baisse, il en est ainsi pour le nombre d'adolescents au Canada

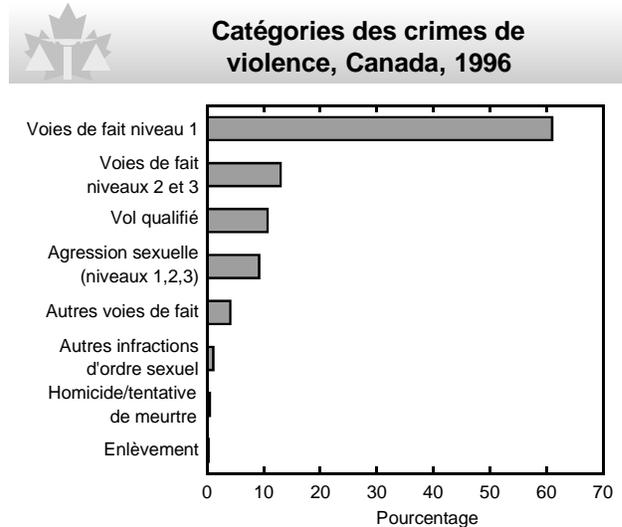
Le domaine de la criminologie dispose d'une abondance de recherches sur les facteurs qui peuvent influencer sur le niveau de criminalité dans la société. Par exemple, les études sur le comportement criminel indiquent que le risque de participer à des activités criminelles est plus élevé chez les jeunes personnes et que la prédominance de la criminalité atteint un sommet au cours des années d'adolescence et diminue ensuite au cours de la vingtaine.<sup>5</sup> Alors que le taux de criminalité au Canada a diminué au cours des dernières années (c.-à.-d. de 1992 à 1996), le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans dans notre pays est demeuré à un niveau peu élevé. De 1986 à 1991, le nombre de jeunes personnes faisant partie de ce groupe d'âge a régressé de façon graduelle de 4,5 millions à 4,0 millions, niveau auquel il se trouve aujourd'hui. Les estimations de la population indiquent que ce groupe devrait se chiffrer à 4,1 millions en 1998 et continuera vraisemblablement à croître, pour atteindre 4,5 millions une fois de plus en 2006.<sup>6</sup>

## Crimes de violence

### Les crimes de violence continuent de chuter

Les affaires criminelles de violence (291 437 en 1996) incluent l'homicide, la tentative de meurtre, les voies de fait, l'agression sexuelle, les autres infractions d'ordre sexuel, l'enlèvement et le vol qualifié (graphique 3). Les crimes de violence comptaient pour 11 % des infractions au Code criminel en 1996, ce qui représente une légère hausse de 9 % depuis une décennie.

Graphique 3



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre à canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Le taux global de crimes de violence a diminué de 2,2 % en 1996, ce qui représente la quatrième baisse d'affilée. Avant cette série de baisses, le taux de crimes de violence avait augmenté pendant 15 années consécutives. La plus grande part de cette augmentation est directement attribuable à une forte hausse dans le taux des voies de fait simples (niveau 1), le type de voies de fait le moins grave, qui est responsable de 6 crimes de violence sur 10. Le taux des crimes de violence de 1996 est de 24,4 % supérieur à ce qu'il était en 1986. Si l'on exclut la catégorie des voies de fait de niveau 1 du total des crimes de violence, l'augmentation chute à seulement 6,7 %.

<sup>3</sup> Hung, Kwong. La victimisation au Canada : Conclusions préliminaires de l'Enquête internationale sur la victimisation criminelle de 1996, (traduction) Justice Canada, août 1996.  
<sup>4</sup> L'index des crimes des É.-U. se compose des crimes de violence comme le meurtre, l'homicide involontaire coupable non négligent, le viol par la force, le vol qualifié, les voies de fait graves (et non les voies de fait simples), et les crimes contre les biens comme le cambriolage, le larcin-vol, le vol de véhicules à moteur, et les crimes d'incendie.  
<sup>5</sup> Par exemple, Gottfredson et Hirschi. A General Theory of Crime. Stanford U. Press:Stanford, 1990 et; Farrington, David P. «The Explanation and Prevention of Youthful Offending» dans David J. Hawkins (ed.) Delinquency and Crime; Current Theories. Université Cambridge, 1996, p.74.  
<sup>6</sup> Statistique Canada. Projections démographiques pour le Canada, les provinces and les territoires, 1993-2016. (No 91-520 au catalogue), décembre 1994.

Malgré les baisses récentes des crimes de violence, les Canadiens sont toujours craintifs. Selon les conclusions de l'EIVC de 1995, 25 % des Canadiens ont déclaré se sentir «quelque peu en danger» ou «très en danger» lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier une fois la nuit tombée<sup>7</sup>. Cette proportion constitue une hausse par rapport aux 20 % qui ont exprimé ces sentiments dans l'EIVC de 1991.

Il est difficile de déterminer la proportion de l'augmentation des crimes de violence signalés à la police au cours de la dernière décennie qui est attribuable à des augmentations réelles du niveau de violence dans la société. Comme on l'a déjà vu, certains facteurs tels que des changements dans le comportement de déclaration du public, des pratiques de mise en accusation de la police, ainsi que des modifications aux politiques et à la législation peuvent tous avoir contribué à cette augmentation<sup>8</sup>. Selon les conclusions de l'EIVC, la déclaration des voies de fait et des agressions sexuelles aurait augmenté alors que les victimisations auraient diminué ou seraient demeurées stables. Par exemple, en 1991 et 1995, 13 % des Canadiens de 16 ans et plus ont affirmé avoir été victimes d'une menace ou d'une voie de fait au cours des cinq ans qui ont précédé l'enquête. Quoique ce taux de victimisation n'ait pas changé, le taux de déclaration de ce crime à la police a augmenté de 36 % en 1991 à 40 % en 1995.

### Suivant quatre années de déclin le taux d'homicides affiche une hausse

L'homicide comprend les meurtres au premier et au deuxième degrés, l'homicide involontaire coupable, et l'infanticide. En 1996, il y a eu 633 homicides et 848 tentatives de meurtres. Ensemble ces crimes continuent à être responsables de moins de 1 % des affaires de violence déclarées. Suivant quatre années de baisses consécutives, le taux d'homicides a accusé une hausse (+6,4 %) en 1996, pour atteindre 2,1 homicides pour 100 000 habitants. En dépit de cette augmentation, le taux enregistré en 1996 est le troisième moins élevé depuis 1969. La croissance observée en 1996 est en grande partie attribuable à une augmentation tant des meurtres liés aux homicides multiples, la plupart liés à des conflits familiaux. Bien que le taux des tentatives de meurtre (2,8 pour 100 000 habitants) ait chuté de 10,7 % en 1996, la tendance générale dans les tentatives de meurtre continue à se modeler sur celle des meurtres (graphique 4).

Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente. Conformément à la tendance observée depuis 1979, les homicides avec arme à feu étaient responsables du tiers (33 %) de tous les homicides en 1996. Parmi les autres méthodes utilisées pour commettre un homicide en 1996, il y a les coups de couteaux (31 %), les coups (22 %), l'étranglement/la suffocation (9 %), les incendies criminels/crimes d'incendie (1 %) et l'empoisonnement. Parmi les homicides où l'on a pu identifier un accusé, 49 % des victimes ont été tuées par une connaissance, 37 % par un conjoint ou un autre membre de la famille, et 14 % par un étranger.<sup>9</sup>

### Fichier de recherche (fondé sur l'affaire du DUCII de 1996)

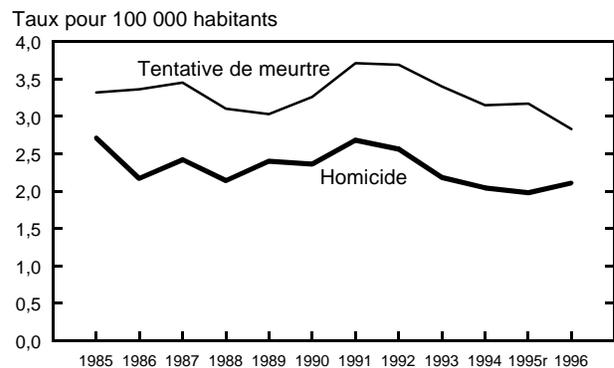
Le programme DUC révisé recueille des renseignements détaillés sur des affaires criminelles individuelles déclarées à la police, et comprend des caractéristiques des accusés, des victimes et de l'affaire. L'enquête recueille actuellement des données auprès de 154 services de police dans six provinces. Ces données représentent 47 % du volume national des infractions au Code criminel. **Le lecteur doit prendre garde au fait que les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale** : les répondants du Québec comprennent 39 % de l'échantillon et ceux de l'Ontario, un autre 38 %. De plus, ces données sont tirées d'un échantillon en grande partie urbain. Voir la section de la méthodologie pour plus d'information. Tous les calculs excluent les dossiers pour lesquels la variable à l'étude est inconnue, sauf si on en fait mention autrement.

### Base de données des séries chronologiques (fondée sur l'affaire) du DUCII de 1996

Afin d'analyser les tendances dans les caractéristiques des affaires déclarées à la police, le CCSJ a créé une base de données qui ne comprend que les données des services de police qui ont déclaré des données de façon soutenue au Programme DUC révisé de 1993 à 1996. Cet échantillon de services de police comprend un corps policier provincial (Sûreté du Québec) et 60 corps policiers municipaux du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Ces services de police comptent pour 29 % du volume national des crimes déclarés en 1996 et incluent Montréal, Toronto et Vancouver. **Le lecteur doit prendre garde que les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale** et que la grande majorité des affaires proviennent du Québec (42 %) et de l'Ontario (36 %). Sauf si on en fait mention autrement, toutes les références aux comparaisons entre 1993 et 1996 dans le présent rapport sont basées sur cet échantillon de 61 corps policiers.

Graphique 4

### Affaires d'homicide et tentative de meurtre, Canada, 1986-1996



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

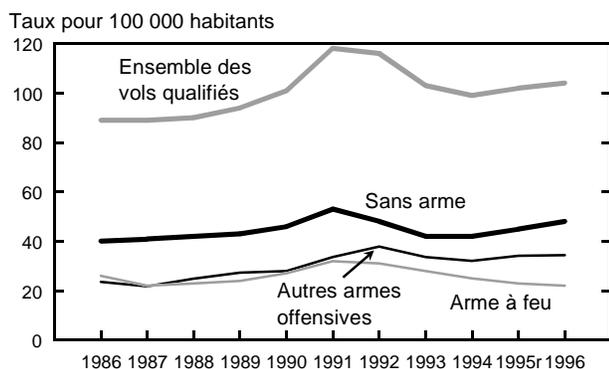
<sup>7</sup> Hung, Kwing. «La victimisation au Canada : Conclusions préliminaires de l'Enquête internationale sur la victimisation» (traduction), Justice Canada, 1996.  
<sup>8</sup> Pour plus d'information, voir «Les crimes de violence au Canada», par Holly Johnson, Juristat (No 85-002XPE/F au catalogue, vol. 16, No 6).  
<sup>9</sup> Pour une analyse détaillée des homicides, voir «L'homicide au Canada, 1996», Juristat (No 85-002 XPE/F au catalogue, vol. 17, No 9).

## Le nombre total de vols qualifiés augmente, mais les vols qualifiés avec arme à feu diminuent

Les 31 242 vols qualifiés déclarés en 1996 étaient responsables d'un crime de violence sur 10. Le taux de tous les vols qualifiés a augmenté pour la deuxième année consécutive, soit une hausse de 2,1 % par rapport à 1995. Malgré les baisses enregistrées au début des années 1990, le taux de vols qualifiés a suivi une tendance générale à la hausse au cours des dix dernières années, et a augmenté de 17,4 % par rapport à 1986 (graphique 5).

Graphique 5

### Affaires de vol qualifié, Canada, 1986-1996



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

À présent, un moins grand nombre de vols qualifiés sont commis à l'aide d'une arme à feu. Le taux de vols qualifiés avec arme à feu a diminué (-1,8 %) pour la cinquième année d'affilée. Le taux de vols qualifiés avec arme à feu observé l'année dernière est de 31,3 % inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans et de 15,4 % inférieur à ce qu'il était il y a une décennie. Bien qu'ils aient affiché une légère hausse depuis 1995 (+0,7 %), les vols qualifiés commis à l'aide d'armes autres que les armes à feu, (p. ex., les couteaux) ont connu les augmentations des taux les plus élevées au cours de la dernière décennie. Les vols qualifiés sans arme ont également augmenté pour la deuxième année consécutive (+5,0 %). Dans environ 4 vols qualifiés sur 10, aucune arme n'a été impliquée.

Les établissements commerciaux sont les cibles les plus fréquentes des voleurs (56 %) (DUCII 1996). Parmi celles-ci se retrouvent les dépanneurs (13 %), les banques et institutions financières (8 %), les postes d'essence (7 %), et autres établissements commerciaux tels que les restaurants et les régions des alcools (28 %). Les voleurs ont commis 36 % de leurs infractions dans d'autres lieux (p. ex., les installations de transport/entreposage, les organismes à but non lucratif, les institutions publiques). Les vols qualifiés dans des résidences privées (p. ex., une «invasion de la résidence») ont compté pour 4 %, et les vols qualifiés de personnes dans des véhicules à moteur, un autre 3 %.

Au cours des dernières années, la police a identifié un autre type de vol qualifié qui a lieu dans une résidence et que l'on connaît habituellement sous l'expression «invasion de la résidence». Bien que l'on n'ait pas officiellement défini ce crime, il se caractérise normalement par une entrée forcée dans une résidence privée pendant que les habitants y sont et comporte de la violence à l'égard de ces derniers. Dans cette section, on examinera deux types de définitions de ce crime. La première, qui est une définition étroite, n'inclut que les vols qualifiés des habitants d'une résidence privée. En 1996, un échantillon de 61 services de police (y compris Montréal, Toronto et Vancouver) a déclaré 857 de ces types d'affaires. Une deuxième définition plus large, comprend également les affaires d'introduction par effraction dans une résidence privée avec violence à l'égard des habitants. L'échantillon des services de police a déclaré 1 738 de ces affaires en 1996, ce qui correspond à une diminution depuis 1993 (2 092 affaires). Comparativement au nombre total d'affaires de vols qualifiés et d'introduction par effraction, ce type de crime est plutôt rare. Toutefois, puisque ce crime constitue une attaque au caractère inviolable du foyer, il peut avoir un effet marqué sur le niveau de peur que ressentent les victimes et leurs collectivités.

## Les agressions sexuelles chutent pour la troisième année consécutive

En 1996, les agressions sexuelles représentaient presque un crime de violence sur dix. On classe les agressions sexuelles en trois niveaux selon la gravité de l'affaire : agression sexuelle de niveau 1 (la catégorie qui correspond aux blessures corporelles les moins graves pour la victime); agression sexuelle de niveau 2 (avec arme, menace d'utiliser une arme, ou infliction de lésions corporelles); et agression sexuelle grave de niveau 3 (blessures, mutilation, défiguration ou danger pour la vie de la victime).

En 1996, on a déclaré 26 762 affaires d'agression sexuelle, la grande majorité de celles-ci, soit 97 %, ont été classées au niveau 1 par la police. En 1996, le taux d'agression sexuelle de niveau 1 a diminué pour la troisième année consécutive (-6,3 %). Alors que le taux de 1996 était de 16,2 % inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans, il a quand même atteint un taux de 17,7 % supérieur à ce qu'il était il y a une décennie.

Les agressions sexuelles armées ou causant des lésions corporelles sont également à la baisse depuis quelques années. En 1996, les taux des agressions sexuelles de niveau 2 (-2,4 %) et de niveau 3 (-3,2 %) ont fléchi à un niveau inférieur à ce qu'ils étaient l'année précédente. De plus, comparativement aux taux enregistrés il y a cinq ans ou dix ans, les deux taux ont chuté de plus de 37 %.

## Les voies de fait simples ont accusé une baisse pour la troisième année consécutive suivant des années de croissance

La catégorie des crimes de violence la plus souvent déclarée est celle regroupant les voies de fait. Le Code criminel définit plusieurs catégories de voies de fait : voies de fait simples (niveau 1), voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), voies de fait graves (niveau 3), et autres voies de fait (c.-à-d. voies de fait sur un agent de la paix, infliction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu avec

intention et autres voies de fait). Les voies de fait simples comptent pour près de 8 affaires de voies de fait sur 10 et 6 affaires de violence déclarées sur 10.

Les services de police ont enregistré 177 728 affaires de voies de fait simples en 1996, une infraction qui inclut des comportements tels que pousser, frapper, donner des coups de poing, proférer des menaces verbales face à face, et menacer par des gestes ou des actes. Même si le taux des ces voies de fait a régressé pour la troisième année de suite en 1996 (-1,3 %), il était tout de même de 39,1 % supérieur à ce qu'il était il y a une décennie. L'augmentation du nombre d'affaires de voies de fait simples a eu une influence marquée sur l'augmentation globale des crimes de violence depuis 1986. Un peu plus de la moitié des victimes de voies de fait simples ont subi des blessures, la totalité de celles-ci étant mineures (DUCII 1996).

En 1996, les services de police ont déclaré 35 194 affaires de voies de fait de niveau 2, et 2 731 affaires de voies de fait de niveau 3. En ce qui a trait aux voies de fait de niveau 2, le taux a accusé une baisse (-3,2 %) pour la troisième année d'affilée, et pour ce qui est des voies de fait de niveau 3, le taux a chuté (-2,3 %) pour la cinquième année consécutive. Comparativement à 1986, le taux des voies de fait de niveau 2 n'est supérieur que de 6,1 % et le taux des voies de fait de niveau 3 est inférieur de 12,3 %.

### Un échantillon des services de police révèle une baisse du nombre d'affaires de voies de fait contre la conjointe

La fréquence des voies de fait contre la conjointe est difficile à mesurer parce que les femmes peuvent être hésitantes à signaler ces affaires à la police. Selon un échantillon de services de police, le nombre d'affaires de voies de fait contre l'épouse déclarées sont en baisse continue depuis 1993. En 1996, presque 12 000 affaires de voies de fait contre l'épouse ont été déclarées à cet échantillon de 61 services de police comparativement à plus de 14 000 affaires en 1993, ce qui représente une diminution de 18 %.

#### Le nombre de victimes de voies de fait contre l'épouse et de harcèlement criminel, et les affaires d'invasion de la résidence 1993-1996

	1993	1994	1995	1996
Voies de fait contre l'épouse <sup>1</sup>	14 420	14 075	13 001	11 829
Harcèlement criminel	...	2 840	3 735	3 313
Invasion de la résidence <sup>2</sup>	2 092	2 115	1 896	1 738

... non approprié.

<sup>1</sup> Inclut les femmes qui ont été agressées (niveau 1, 2 ou 3) ou agressées sexuellement (niveau 1, 2 ou 3) par leur conjoint ou leur ex-conjoint.

<sup>2</sup> Veuillez référer au texte pour la définition.

**Source:** Échantillon non aléatoire de 61 services de police qui représentent 29 % du volume national de crimes. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

### Le harcèlement criminel

La législation sur le harcèlement criminel a été promulguée pour la première fois en août 1993. Cette infraction se décrit habituellement comme suit : suivre une personne à plusieurs reprises, la surveiller ou communiquer avec elle ou quelqu'un

connu d'elle d'une façon qui lui fait croire qu'elle ou qu'une personne connue d'elle est en danger. Le nombre d'affaires de harcèlement criminel a augmenté de plus de 30 % entre 1994 et 1995, mais a régressé (-11,3 %) en 1996 (DUCII 1996). La majorité des victimes continuent d'être des femmes harcelées par un conjoint ou un ami intime actuel ou précédent, ou une connaissance de sexe masculin.

### Un échantillon de services de police révèle que le recours aux armes dans le cadre de crimes de violence est en décroissance

Entre 1993 et 1996, la présence d'armes au cours d'affaires de violence a diminué. Alors que les armes à feu étaient présentes dans 6,8 % des affaires de violence déclarées par 61 corps policiers en 1993, en 1996, elles n'étaient présentes que dans 6,1 % des affaires. De même, la présence de massues/d'instruments contondants a régressé de 7,1 % à 6,5 %. La présence de couteaux, pourtant, a légèrement augmenté de 9,6 % à 9,9 %.

#### Les affaires de violence armées, certains services de police, de 1993 à 1996

	1993	1994	1995	1996
Arme à feu	6,8 %	6,4 %	6,1 %	6,1 %
Couteau	9,6 %	9,6 %	9,7 %	9,9 %
Massue/instrument contondant	7,6 %	8,4 %	7,0 %	6,5 %
<b>Total des armes</b>	<b>24,0 %</b>	<b>24,4 %</b>	<b>22,8 %</b>	<b>22,5 %</b>

**Source:** Échantillon non aléatoire de 61 services de police qui représentent 29 % du volume national de crimes. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

## Crimes contre les biens

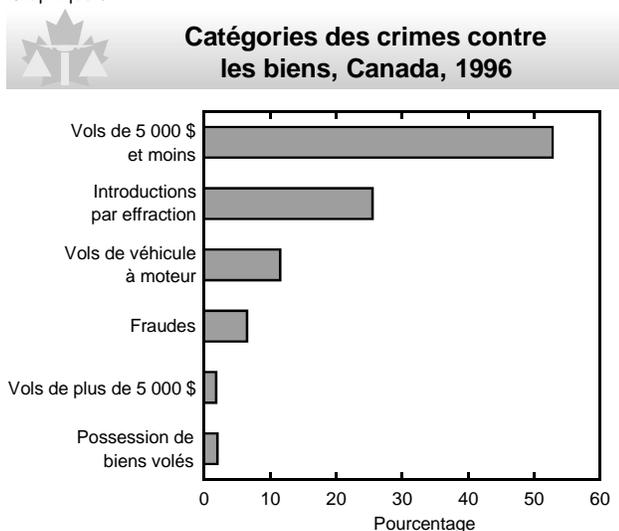
### Le taux de crimes contre les biens diminue

Les crimes contre les biens comportent des actes illégaux commis dans l'intention d'obtenir un bien mais qui n'incluent ni le recours à la violence ni des menaces de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et la possession de biens volés sont des exemples de crimes contre les biens (graphique 6). En 1996, il y a eu 1,5 millions d'affaires liées à des crimes contre les biens. Le taux de crimes contre les biens suit une tendance générale à la baisse depuis 1991, y compris une diminution de 0,8 % en 1996. Le taux de 1996 était de 15,5 % inférieur au taux enregistré il y a cinq ans et de 6,1 % inférieur au taux observé il y a dix ans (tableau 1). En tant que proportion de toutes les affaires liées à des infractions au Code criminel, les crimes contre les biens ont diminué de 64 % en 1986 à 58 % en 1996. Cela est principalement attribuable à une croissance du nombre de voies de fait déclarées au cours de cette période, ce qui a fait augmenter la proportion des crimes de violence.

### Le nombre d'introductions par effraction est stable

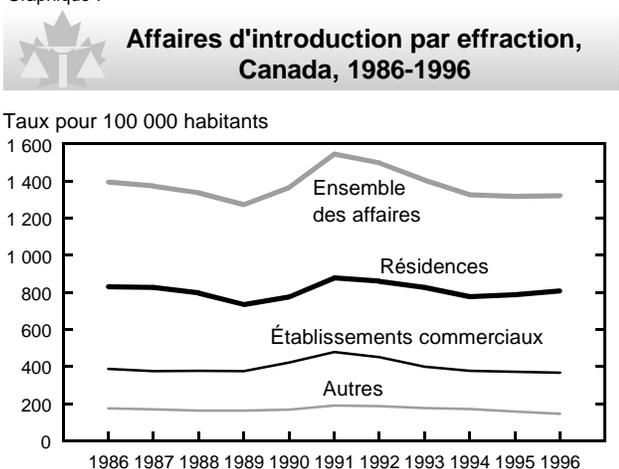
En 1996, on a déclaré 396 085 affaires d'introductions par effraction (IPE), ce qui représente le quart de tous les crimes contre les biens. Après avoir connu une diminution de 1991 à 1995, le taux d'IPE est demeuré stable au cours de la dernière année (graphique 7).

Graphique 6



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Graphique 7



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

La majorité des IPE ont été commises dans des résidences privées (61,1 %) par contraste à des établissements commerciaux ou entreprises (27,8 %), ou à d'autres lieux (p. ex., écoles, organismes à but non lucratif) (11,1 %). Les IPE dans des résidences ont varié au cours des 10 dernières années, le taux ayant connu une augmentation (+2,6 %) en 1996. Selon l'EIVC, 6,2 % des ménages canadiens ont été victimes d'IPE (y compris les tentatives) en 1995, ce qui correspond à une très légère hausse par rapport à 1991 (6,1 %). Les taux déclarés par la police en ce qui concerne les IPE dans des entreprises (-1,6 %) et les autres types d'IPE (-7,3 %) ont diminué. Quatre personnes sur dix accusées d'IPE sont des adolescents (tableau 3).

Selon le Bureau d'assurance du Canada, la moyenne des réclamations faites par des propriétaires de résidences relativement à des pertes encourues suite à des affaires d'IPE était de 2 400 \$ en 1995, alors que les pertes des entreprises commerciales s'établissaient à une moyenne de 5 417 \$. Au total, les IPE ont coûté environ 382 millions de dollars à l'industrie de l'assurance en 1995.

### Le tiers des infractions au Code criminel sont des vols

En 1996, les 849 529 affaires de vol (à l'exclusion des vols de véhicules à moteur et des IPE) ont été responsables du tiers de toutes les affaires liées à des infractions au Code criminel et de plus de la moitié de tous les crimes contre les biens. Le taux de vol en 1996 était de 2,6 % inférieur au taux de l'année précédente et est, de façon générale, en décroissance depuis 1991.

En février 1995, on a majoré le seuil du montant de dollars inscrit au Code criminel pour le «vol de moins de» et «le vol de plus de», de 1 000 \$ à 5 000 \$. La révision précédente de ce seuil avait eu lieu en 1986 alors qu'on avait augmenté la limite de 200 \$ à 1 000 \$. On prévient donc le lecteur de ne pas faire de comparaisons historiques des comptes du «vol de moins de 5 000 \$ et moins et des vols de plus de \$ 5000».

De tous les vols, 41 % étaient des vols dans des véhicules à moteur, 13 % concernaient des vols à l'étalage, 10 % étaient des vols de bicyclettes, et 36 % visaient d'autres types de vols. En 1996, on a déclaré des baisses relativement à tous les types de vols, à l'exception du vol à l'étalage (+1,9 %). Une proportion relativement élevée (29 %) de personnes inculpées de «vol de 5 000 \$ et moins» sont de sexe féminin, la plupart de celles-ci ayant été accusées de vol à l'étalage (tableau 3).

### Moins d'armes à feu volées

La loi canadienne concernant les fusils exige des propriétaires d'armes à feu qu'ils prennent les mesures appropriées pour entreposer leurs armes à feu et les mettre en lieu sûr. En décembre 1995, le Parlement a promulgué la législation sur les armes à feu la plus récente (Projet de loi C-68) qui créait la nouvelle *Loi sur les armes à feu* et modifiait le *Code criminel*. Cette nouvelle législation vise à réduire le vol d'armes à feu en encourageant l'utilisation prudente et l'entreposage en lieu sûr des armes à feu, et en aidant la police à identifier les armes volées.

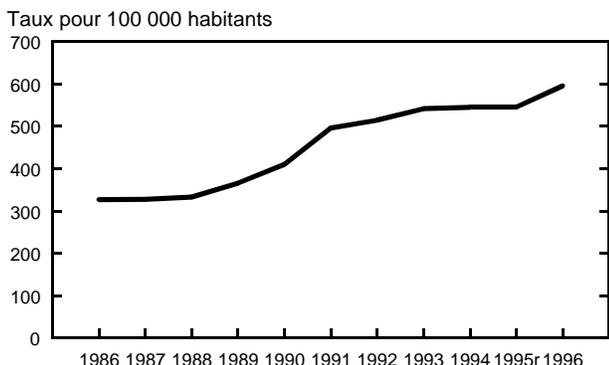
L'année dernière, on a signalé le vol d'une arme à feu dans 2 397 affaires d'IPE, 2 204 affaires de vols et 55 vols qualifiés (DUCII 1996). Parmi les IPE au cours desquelles on a volé une arme à feu, neuf sur dix ont eu lieu dans une résidence par contraste à des lieux commerciaux. Parmi les affaires de vols qui ont mené à un vol d'arme à feu, 4 sur 10 étaient des vols dans des véhicules à moteur. Le nombre d'affaires d'introductions par effraction, de vols et de vols qualifiés qui ont mené à des vols d'armes à feu a diminué de 1993 à 1996 (-32,9 %) (DUCII 1996).

### Le vol de véhicules à moteur augmente

En 1996, les vols de véhicules à moteur ont compté pour environ 1 crime contre les biens sur 10 (178 580 affaires). Ce crime est un des seuls qui est à la hausse depuis quelques années. Depuis 1988, le taux de vols de véhicules à moteur a augmenté de 79,0 %, y compris une majoration de 9,2 % en 1996

Graphique 8

**Affaires de vol de véhicules à moteur, Canada, 1986-1996**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

(graphique 8). En particulier, il y a eu une forte augmentation de vols de «camions», qui incluent les fourgonnettes et les véhicules d'utilité sportive.

Les vols de véhicules à moteur et de leurs pièces ont coûté approximativement 500 millions de dollars à l'industrie d'assurance canadienne en 1995.<sup>10</sup> En 1996, la réclamation moyenne déposée par des conducteurs assurés relativement à des vols de véhicules à moteur et de leurs pièces était de 3 633 \$, soit une hausse par rapport à 1995 (3 058 \$)<sup>11</sup>.

De façon générale, le vol de véhicule à moteur est considéré comme un crime de l'adolescence. En 1996, 43 % des personnes inculpées étaient des jeunes âgés de 12 à 17 ans (tableau 3). En comparaison, les jeunes ne comptaient que pour 23 % de toutes les personnes accusées d'infractions au Code criminel.

**La nature de la fraude évolue**

Les 101 007 affaires de fraude déclarées par la police l'année dernière ont été responsables de 6,5 % des crimes contre les biens. Les affaires de fraude comprennent la fraude par faux-chèques, la fraude par cartes de crédit (y compris les cartes de banque automatisées) et d'«autres» types de fraude (p. ex., la fraude liée au marketing téléphonique, aux ordonnances médicales, etc.). Le taux de fraude a diminué pour la cinquième année consécutive en 1996 (-3,9 %). Au cours de la dernière décennie, la composition de la fraude a changé. Alors que la fraude par faux-chèques comptait pour 60 % de toutes les fraudes en 1986, elle n'est maintenant responsable que de 40 %. Les «autres» types de fraude, qui comptaient pour 28 % des fraudes en 1986, comptent maintenant pour de 43 % des cas. On peut expliquer ce changement par l'introduction de nouveaux types de fraude (p. ex., les fraudes par ordinateurs, par télécommunications ainsi que les fraudes par cartes de banques automatisées) issues des récentes innovations technologiques.

Alors que les taux de fraude par faux-chèque (-9,5 %) et d'autres types de fraude (-4,2 %) ont diminué en 1996, le taux de fraude

par cartes de crédit a augmenté de 12,9 %, ce qui représente la deuxième augmentation consécutive. Ces augmentations récentes de la fraude par cartes de crédit font suite à trois années consécutives de déclin. L'Association canadienne des banquiers (ACB) affirme que la fraude des cartes de crédit (Visa, Mastercard et American Express) a coûté aux entreprises émettrices 83 millions de dollars en 1996. Ce chiffre est une hausse par rapport aux 72,6 millions de dollars enregistrés en 1995 et constitue une hausse importante par rapport aux pertes de 28,9 millions de dollars en 1990. Selon l'ACB, presque la moitié des pertes attribuables à la fraude par cartes de crédit en 1996 étaient liées à la contrefaçon de cartes.<sup>12</sup>

**Affaires liées aux autres infractions au Code criminel**

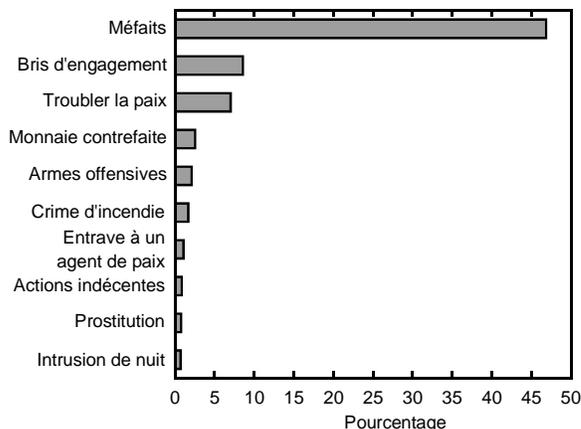
Les 776 911 infractions au Code criminel qui ne peuvent être consignées dans les catégories des crimes de violence et des crimes contre les biens sont déclarées dans la catégorie «Autres infractions au Code criminel» (graphique 9). Ces crimes comptent pour 3 affaires liées à des infractions au Code criminel sur 10 et incluent des crimes tels que les infractions liées aux armes, les méfaits, la prostitution, les crimes d'incendie, les infractions aux lois de cautionnement et «troubler la paix».

**Les infractions liées aux armes diminuent**

Les crimes liés aux armes offensives incluent la possession/l'usage d'armes prohibées ou à autorisation restreinte, la possession d'une arme dans le but de commettre un crime, et l'usage négligent d'une arme à feu. Les armes prohibées sont

Graphique 9

**Affaires liées à d'autres infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1996**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

<sup>10</sup> Centre d'information sur les véhicules du Canada. «How Cars Measure Up, 1994-1995» (publié en 1996).

<sup>11</sup> Le Bureau d'assurance du Canada, Don Mills, Ontario

<sup>12</sup> Association canadienne des banquiers, Division de la sécurité, Toronto, Ontario.

celles qu'il est illégal de posséder. Ces armes incluent les couteaux à cran d'arrêt, les nunchakus, les armes à feu à tir rapide, et les carabines ou fusils de chasse tronçonnés. Les armes à autorisation restreinte, telles que les armes de poing, sont celles qui sont permises dans certaines conditions (p. ex., usage légal et enregistrement avec la police). Il est possible de posséder légalement des armes non restreintes. Dans le cas des carabines et les fusils de chasse, cependant, les individus doivent détenir un certificat d'acquisition d'une arme à feu pour acheter de tels fusils.<sup>13</sup>

Les 16 132 affaires d'armes offensives déclarées par la police en 1996 ont compté pour moins de 1 % des affaires liées à des infractions au Code criminel. Le taux de ces affaires a diminué pour la deuxième année consécutive (-8,9 %), et 8 personnes sur 10 inculpées d'infractions liées à des armes étaient des adultes (tableau 3).

**Les crimes d'incendie accusent une baisse mais sont quand même plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a une décennie**

La police a déclaré 12 865 affaires liées à des crimes d'incendie en 1996. Quoique le taux ait diminué de 3,3 % par rapport à l'année précédente, il était tout de même de 49,0 % supérieur à ce qu'il était il y a dix ans. De 1989 à 1992, le taux des crimes d'incendie s'est accru de 70 %. Depuis cette période, il est demeuré relativement stable. En 1996, les cibles les plus fréquentes dans le cadre des crimes d'incendie étaient les véhicules à moteur (28 %), les résidences (26 %), les entreprises non commerciales (24 %) et les lieux commerciaux et les bureaux (15 %). Quatre personnes sur 10 accusées de crimes d'incendie sont des adolescents (tableau 3).

**Le taux des méfaits continue à diminuer**

En 1996, les 364 021 affaires de méfaits déclarés par la police étaient responsables de 14 % de toutes les infractions au Code criminel et presque la moitié des affaires liées aux «autres» infractions au Code criminel. La tendance générale au déclin dans le taux des affaires de méfaits s'est poursuivie en 1996 lorsqu'on a enregistré une diminution de 5,2 %. Les cibles les plus fréquentes des méfaits sont les véhicules à moteur (64 %). Comme par les années précédentes, les jeunes âgés de 12 à 17 ans comptaient pour le tiers des personnes accusées en 1996 (tableau 3).

**Les affaires liées à la prostitution accusent une baisse**

La plupart des crimes liés à la prostitution comportent la communication avec une personne aux fins de la prostitution (cette activité comprend les prostitué(e)s ainsi que les clients) ou l'arrêt d'un véhicule pour la même raison. Le taux des affaires de prostitution déclarées par la police a régressé de 18,5 % en 1996. En dépit d'un accroissement en 1995, le taux des affaires de prostitution au cours des années 1990 a suivi une tendance décroissante. La déclaration des affaires de prostitution dépend en grande partie des pratiques de mise en application de la loi de la police. On prévient le lecteur que ces pratiques peuvent varier avec le temps et d'une province ou d'une municipalité à l'autre.

<sup>13</sup> Veuillez vous reporter au Code criminel du Canada pour les conditions et définitions précises.

<sup>14</sup> Pour plus d'information, voir «La prostitution de rue au Canada», par Doreen Duchesne, Juristat (No 85-002-XPE/F au catalogue, vol. 17, No 2)

En 1996, 6 124 personnes ont été accusées de crimes liés à la prostitution, dont 55 % étaient de sexe féminin. Bien que certaines personnes de sexe masculin ont été accusées de vivre des profits de la prostitution ou étaient elles-mêmes des prostitués, la majorité de ces personnes étaient des clients. Seulement 3 % des personnes accusées d'affaires de prostitution en 1996 étaient des adolescents. Bien que la prostitution des enfants soit une source sérieuse de préoccupation pour les Canadiens, les compilations du DUC peuvent ne pas être indicatifs des chiffres réels, étant donné que les jeunes sont souvent renvoyés à des programmes de déjudiciarisation au lieu d'être mis en accusation.<sup>14</sup>

**Affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel**

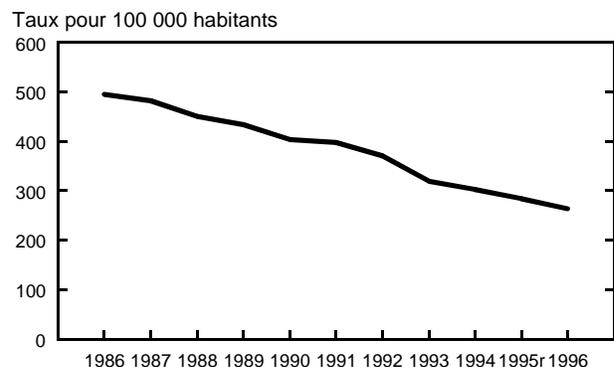
En 1996, la police a déclaré 161 805 affaires liées à des infractions aux règlements de la circulation du Code criminel, ce qui représente une diminution de 6,9 % par rapport à 1995. La conduite avec facultés affaiblies comptait pour 59 % de ces affaires en 1996, le défaut d'arrêter et de demeurer sur les lieux d'un accident, pour 31 %, et la conduite dangereuse ou durant une interdiction, pour les autres 10 %.

**Les affaires de conduite avec facultés affaiblies sont toujours à la baisse**

Les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies incluent la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule à moteur, vaisseau ou avion, la conduite avec un taux de 0,08 millilitres d'alcool par 100 millilitres de sang, et le défaut de fournir un échantillon d'haleine et/ou de sang à la demande d'un agent de police. En 1996, la police a accusé 78 894 personnes de conduite avec facultés affaiblies, soit une baisse de 6,2 % par rapport à 1995, ce qui est conforme à la tendance décroissante à long terme des taux (graphique 10). Comme c'est le cas pour les infractions liées à la prostitution et à la drogue, les pratiques d'application de la loi peuvent influencer sur le nombre de cas de conduite avec facultés affaiblies.

Graphique 10

**Personnes accusées de conduite avec facultés affaiblies, Canada, 1986-1996**



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

## Drogues

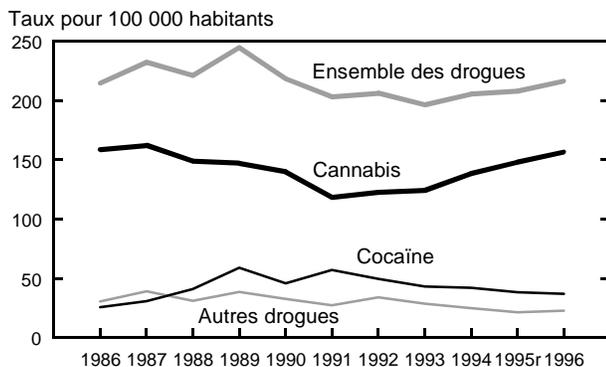
### Les affaires de drogues affichent une hausse pour la troisième année consécutive

Les affaires reliées à la drogue relèvent de deux lois fédérales : la Loi sur les stupéfiants, qui traite des drogues illégales (comme le cannabis, la cocaïne et l'héroïne), et la Loi sur les aliments et drogues, qui porte sur les drogues à utilisation contrôlée et restreinte (comme les amphétamines et le LSD). Les affaires liées au cannabis ont été responsables de 7 sur 10 des 65 106 affaires liées à la drogue déclarées en 1996. Presque 9 personnes sur 10 accusées d'infractions liées aux drogues étaient des adultes.

Le taux des affaires liées aux drogues a augmenté pour la troisième année d'affilée. En 1996, le taux était de 4,1 % supérieur à celui de l'année précédente, cette augmentation étant en majeure partie attribuable à l'augmentation des infractions liées au cannabis. Le taux d'affaires liées au cannabis a progressé de 6,0 % en 1996, soit la cinquième année consécutive de croissance. Réciproquement, le taux d'affaires de cocaïne a régressé pour la cinquième année consécutive, chutant de 2,7 % en 1996. Les diminutions récentes dans les affaires de cocaïne font contraste aux fortes augmentations observées avant 1992 : le taux des affaires de cocaïne avait plus que triplé de 1985 à 1991 (graphique 11).

Graphique 11

### Affaires liées à la drogue, Canada, 1986-1996



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Après avoir accusé une diminution pendant trois années d'affilée, le taux des affaires liées aux «autres» drogues s'est mis à grimper en 1996 (+6,8 %). Les augmentations des affaires liées au trafic des drogues restreintes (comme les amphétamines et barbituriques) et des autres drogues (c.-à-d. les drogues autres que le cannabis, la cocaïne et l'héroïne qui sont régies par la Loi sur les stupéfiants) ont influé sur l'augmentation de ces «autres» drogues.

Par le passé, la majorité des affaires liées aux drogues étaient des infractions liées à la «possession» (64 % en 1996) et la

plupart de celles-ci comportaient la possession du cannabis. Tout comme dans le cas des infractions reliées à la prostitution et à la conduite avec facultés affaiblies, les activités d'application de la loi ont une influence sur les tendances des crimes reliés à la drogue.

## Criminalité chez les jeunes

### L'évaluation de la criminalité chez les jeunes

Les jeunes qui ont des démêlés avec la justice peuvent être mis en accusation ou faire l'objet d'une autre mesure. La décision de procéder avec une mise en accusation dépend de nombreux facteurs, notamment l'admissibilité du jeune à un programme de mesures de rechange. Comme le prévoit la *Loi sur les jeunes contrevenants*, l'objectif de la mesure de rechange (MR) est d'éviter aux jeunes personnes des procédures judiciaires, pourvu que certaines conditions soient remplies. Généralement, le renvoi aux programmes de MR se fait avant la mise en accusation et est réservé aux contrevenants primaires.<sup>15</sup> Les taux d'accusation dépendent de l'utilisation que l'on fait des programmes de MR, et du processus établi pour ceux-ci. Par conséquent, le taux d'accusation des jeunes n'est pas un indicateur parfait de l'étendue de la criminalité chez les jeunes, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des infractions relativement mineures commises par des contrevenants primaires. Toutefois, le nombre de jeunes qui ont fait l'objet d'une autre mesure (c.-à-d. autre que la mise en accusation) a également régressé annuellement depuis 1993. Cela peut indiquer que les baisses du nombre de jeunes accusés ne sont pas simplement le résultat d'une augmentation de l'utilisation des mesures de rechange. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

### Première baisse notable du taux de violence chez les jeunes depuis la promulgation de la *Loi sur les jeunes contrevenants*

Le taux d'accusation des jeunes a chuté dans toutes les catégories de crimes en 1996, ce qui s'est traduit par une baisse de 3,6 % du taux global des jeunes accusés d'infractions au Code criminel. Au total, 117 773 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont été accusés d'infractions au Code criminel en 1996. Plus de la moitié (56 %) de ces jeunes ont été accusés de crimes contre les biens, alors que 19 % ont été accusés de crimes de violence. L'autre quart a été accusé d'autres infractions au Code criminel, telles que des méfaits et des infractions contre l'administration de la justice. Cette répartition a changé depuis une décennie alors que 72 % étaient accusés de crimes contre les biens et 9 % de crimes de violence. Ce changement est attribuable en grande partie aux augmentations du nombre de jeunes accusés de voies de fait de niveau 1 (simples) et aux diminutions du nombre d'accusations liées à des vols et des introductions par effraction (tableau 4). En 1996, le taux d'accusation des adolescents a régressé dans toutes les catégories, ce qui a mené à une diminution de 4,2 % du taux global de jeunes accusés d'infractions au Code criminel.

En 1996, le taux d'adolescents accusés de crimes de violence a chuté de 3,9 %, ce qui représente la première baisse annuelle notable depuis 1986, la première année complète qui a suivi l'établissement des limites d'âge pour les adolescents à

<sup>15</sup> Voir «Résumé national des mesures de rechange offertes aux jeunes», Juristat (No 85-002 au catalogue, vol. 10, No 2).

	Jeunes accusés	Adultes accusés
	(100 %)	(100 %)
<b>Total - crimes de violence</b>	<b>19 %</b>	<b>28 %</b>
Voies de fait	14 %	24 %
Vols qualifiés	3 %	2 %
<b>Total - crimes contre les biens</b>	<b>56 %</b>	<b>40 %</b>
Vols de plus de \$ 5 000 et de \$ 5 000 ou moins	27 %	19 %
Introductions par effraction	16 %	7 %
Vols de véhicules à moteur	6 %	2 %
<b>Total - autres infractions   au Code criminel</b>	<b>26 %</b>	<b>32 %</b>
	7 %	4 %

l'étendue du pays en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants (tableau 4). Néanmoins, le taux est toujours de 9 % supérieur à ce qu'il était il y a cinq ans et de 121 % supérieur à ce qu'il était en 1986. Cette différence observée au cours des dix dernières années est attribuable en grande partie aux augmentations des mises en accusations relativement à des voies de fait de niveau 1. En comparaison, le taux des adultes accusés de crimes de violence en 1996 était de 14 % inférieur à ce qu'il était il y a cinq ans et de 24 % supérieur à ce qu'il était il y a une décennie.

À l'exception du vol qualifié, le taux d'accusation des adolescents a diminué dans le cas de toutes les infractions de violence, y compris les voies de fait (-4,1 %) et les agressions sexuelles (-5,6 %). En 1996, 51 jeunes âgés de 12 à 17 ont été accusés d'homicide, soit une baisse de 14 jeunes par rapport à l'année précédente. Depuis 1986, 48 jeunes, en moyenne, ont été accusés d'homicide chaque année (Enquête sur l'homicide, 1996).

### Le taux de jeunes accusés de crimes contre les biens continue à chuter

En termes de crimes contre les biens, le taux d'accusation des jeunes a régressé (-4,5 %) pour la cinquième année consécutive (tableau 4). Le taux d'accusation des jeunes a chuté relativement à toutes les infractions contre les biens y compris les vols (-6,5 %), les introductions par effraction (-2,9 %) et les vols de véhicules à moteur (-0,9 %).

Le nombre de jeunes accusés d'autres infractions au Code criminel a également diminué (-1,2 %) en 1996 (tableau 4). Alors que le taux d'accusation des jeunes a chuté relativement à la plupart de ces infractions telles que les infractions liées aux armes (-14,0 %) et les méfaits (-1,8 %), le taux d'accusation des jeunes a augmenté pour ce qui est des infractions aux lois de cautionnement (+3,2 %) et des « autres » infractions au Code criminel (comme le défaut de comparaître) (+2,6 %).

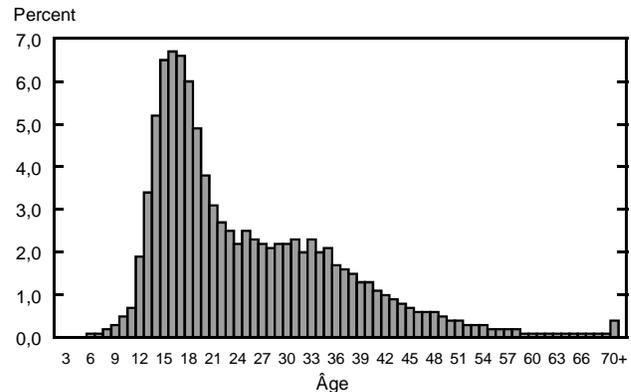
### Les personnes accusées de crimes contre les biens sont plus jeunes que celles qui sont accusées de crimes de violence

Alors que les personnes accusées<sup>16</sup> de crimes contre les biens sont susceptibles d'être jeunes, la gamme d'âge des personnes accusées de crimes de violence est beaucoup plus vaste. Tandis

que 4 personnes sur 10 accusées de crimes contre les biens étaient âgées de 13 à 20 ans (graphique 12a), ce groupe d'âge comptait pour le quart seulement des personnes accusées de crimes de violence (graphique 12b). L'âge médian des personnes accusées de crimes contre les biens était de 24 ans, comparativement à l'âge médian des personnes accusées d'infractions de violence (29 ans) (tableau 3).

Graphique 12a

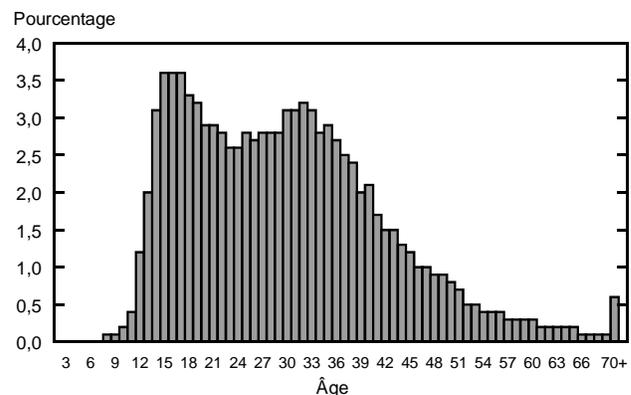
### Personnes accusées selon l'âge, crimes contre les biens, 1996



Source: Échantillon non aléatoire de 154 services de police qui représentent 47 % du volume national de crimes. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Graphique 12b

### Personnes accusées selon l'âge, crimes de violence, 1996



Source: Échantillon non aléatoire de 154 services de police qui représentent 47 % du volume national de crimes. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

<sup>16</sup> « Personnes accusées » se rapporte aux personnes impliquées dans des affaires « classées par mise en accusation » et « classées autrement ».

## Comparaisons provinciales

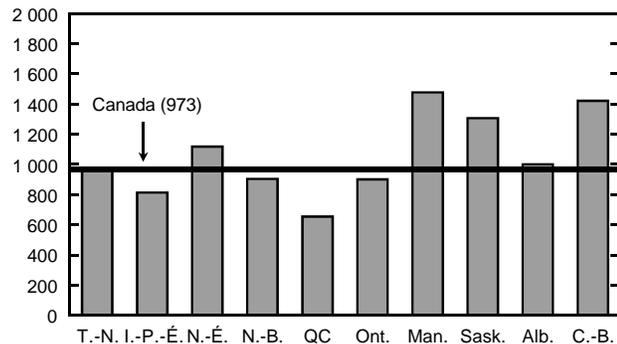
### La criminalité est à la baisse dans la plupart des provinces

Il y a une grande disparité régionale dans la répartition des affaires criminelles déclarées au Canada. Par le passé, les taux de criminalité enregistrés dans les provinces de l'Atlantique et au Québec ont été plus faibles que les taux de l'Ontario, qui en revanche étaient moins élevés que les taux observés dans les provinces de l'Ouest. Depuis 1993, toutefois, cette tendance s'est modifiée, puisque l'Alberta a enregistré des taux de criminalité moins élevés que ses provinces avoisinantes (graphiques 13a et 13b). Les taux de criminalité des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableau 5).

Graphique 13a

#### Crimes de violence, Canada et les provinces, 1996

Taux pour 100 000 habitants

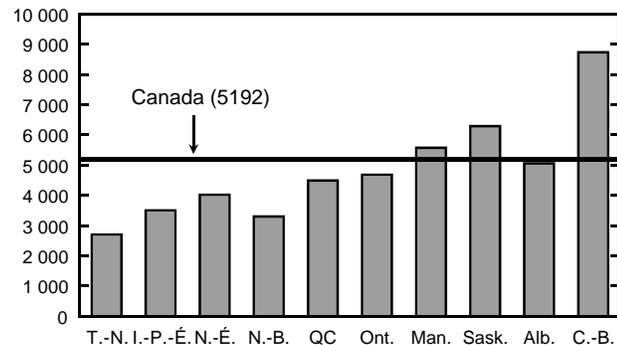


Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

Graphique 13b

#### Crimes contre les biens, Canada et les provinces, 1996

Taux pour 100 000 habitants



Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada

En 1996, les taux de criminalité provinciaux variaient de 5 927 affaires pour 100 000 habitants à Terre-Neuve, à 13 918 affaires pour 100 000 habitants en Colombie-Britannique. En ce qui a trait aux crimes de violence, le Manitoba, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont déclaré les taux les plus élevés, et le Québec, le moins élevé (graphique 13a). Dans le cas des crimes contre les biens, Terre-Neuve a enregistré le taux le moins élevé, tandis que la Colombie-Britannique continue à déclarer un taux beaucoup plus élevé que ceux des autres provinces (graphique 13b).

En 1996, trois des provinces ont suivi la tendance nationale au déclin du taux de criminalité, l'Ontario (-5,9 %), ayant enregistré la diminution la plus forte. Terre-Neuve (+10,4 %), la Nouvelle-Écosse (+4,3 %) et l'Île-du-Prince-Édouard (+3,9 %) ont affiché les hausses les plus fortes (tableau 5).

Tandis que le taux des crimes de violence au Canada a diminué (-2,2 %) en 1996, l'Île-du-Prince-Édouard (+8,4 %), la Saskatchewan (+3,3 %) et la Nouvelle-Écosse (+2,5 %) ont enregistré des augmentations. Les plus fortes baisses ont été déclarées à Terre-Neuve (-8,5 %) et en Ontario (-5,1 %).

Cinq provinces ont enregistré une augmentation de leur taux de crimes contre les biens : Terre-Neuve (+11,5 %), le Québec (+4,0 %), la Saskatchewan (+2,7 %), la Colombie-Britannique (+1,6 %) et le Nouveau-Brunswick (+0,9 %). Alors que le taux de la Nouvelle-Écosse est demeuré stable, les autres provinces ont déclaré des baisses de leur taux qui étaient plus prononcées que la baisse à l'échelle nationale (0,8 %).

### Comparaisons entre les régions métropolitaines de recensement

À cause des préoccupations concernant la comparabilité des taux de criminalité entre les services de police, dont la composition des populations urbaines/suburbaines et les limites peuvent varier, l'analyse des taux de criminalité se fait selon les régions métropolitaines de recensement (RMR). Une RMR désigne un important noyau urbain (plus de 100 000 habitants) ainsi que les régions urbaines et rurales adjacentes qui y sont fortement intégrées sur le plan économique et social. Il y a habituellement plus d'un service de police qui assure l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR. Bien qu'il y ait au Canada 25 RMR, dans le présent rapport, on n'examine que les neuf plus grandes (plus de 500 000 habitants) (tableaux 6a et 6b). On peut se procurer sur demande les données sur les autres RMR. De plus, le CCSJ a récemment diffusé une analyse de la criminalité dans toutes les RMR, portant sur les années de 1991 à 1995.<sup>17</sup>

### Le niveau des crimes de violence a diminué dans la plupart des grandes villes

Trois des neuf plus grandes RMR ont enregistré une augmentation de leur taux global de criminalité en 1996 : Québec (+4,9 %), Montréal (+2,9 %) et Vancouver (+2,7 %). Bien que Québec ait affiché la hausse la plus élevée, le taux de criminalité de cette RMR est toujours le moins élevé (tableau 7). Comme par les années passées, c'est Vancouver qui a affiché le taux de criminalité le plus élevé.

<sup>17</sup> Leonard, Tim, « La criminalité dans les régions métropolitaines principales, 1991-1995 », Juristat (No 85-002XPE/F au catalogue, vol. 17, n°5).

En 1996, Québec a enregistré le taux de crimes de violence le moins élevé et Vancouver, le plus élevé. Comparativement à l'année précédente, les taux de crimes de violence n'ont augmenté qu'à Calgary (+4,0 %) et Vancouver (+2,2%). À l'exception du taux pour Edmonton qui a resté stable, les autres RMR ont affiché des baisses (tableau 6a). Dans la plupart des RMR, à l'exception de Winnipeg et Hamilton, le taux de crimes de violence a chuté depuis 1991, avec Edmonton (-29,3 %) et Calgary (-29,9 %) affichant les baisses les plus fortes au cours de cette période (tableau 6a).

Alors que le taux de crimes contre les biens était le moins élevé à Toronto l'année dernière, il était le plus élevé à Vancouver (tableau 6b). De 1995 à 1996, les crimes contre les biens ont grimpé dans trois des neuf RMR : Québec (+6,1 %), Vancouver (+4,3 %) et Montréal (+4,0 %). La plus forte diminution a été enregistrée à Ottawa (-14,9 %). Comparativement aux taux observés en 1991, le taux de crimes contre les biens a chuté dans toutes les RMR à l'exception de Vancouver (+2,6 %) (tableau 6b). Comme pour les crimes de violence, Edmonton (-41,6 %) et Calgary (-32,9 %) ont déclaré les baisses les plus fortes de 1991 à 1996.

## Méthodologie - Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) a été mis au point par Statistique Canada avec la collaboration et l'aide de l'Association canadienne des chefs de police. Le programme DUC agrégé dont la mise en oeuvre remonte à 1962, recueille des statistiques sur la criminalité et les infractions aux règlements de la circulation déclarées par les organismes de police au Canada. Les données du programme DUC reflètent donc les crimes déclarés qui ont été jugés fondés lors d'enquêtes policières.

À l'heure actuelle, le programme DUC collecte des données à deux niveaux de détail :

1. **Programme DUC agrégé** - Le programme DUC agrégé consigne le nombre d'affaires signalées à la police. Il comprend le nombre d'affaires signalées et le nombre d'affaires réelles (sauf celles qui ne sont pas fondées), le nombre d'affaires classées par mise en accusation, le nombre de personnes accusées selon le sexe et selon leur répartition dans le groupe des jeunes ou des adultes. Il ne comprend aucune donnée sur les caractéristiques des victimes. À moins d'indication contraire, toutes les analyses du présent rapport reposent sur les chiffres agrégés du programme.
2. **Programme DUC révisé - (fichier de recherche DUCII fondé sur l'affaire et la base de données des séries chronologiques DUCII)**  
Le programme révisé des microdonnées recueille des renseignements détaillés sur les infractions criminelles individuelles signalées à la police, y compris les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des affaires. En 1996, des données détaillées ont été recueillies auprès de 154 services de police dans six provinces par l'entremise du programme DUC révisé. Ces données représentent 47 % du volume national des crimes réels prévus au Code criminel. Les affaires

consignées au fichier de recherche de 1996 sont réparties comme suit : 39 % du Québec, 38 % de l'Ontario, 10 % de l'Alberta, 8 % de la Colombie-Britannique, 4 % de la Saskatchewan et 1 % du Nouveau-Brunswick. À l'exception du Québec, les données proviennent principalement des services de police urbains. On prévient le lecteur que ces données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. On a préservé la continuité avec les données du programme agrégé en convertissant en chiffres globaux à la fin de l'année, les données fondées sur les affaires.

La base de données des séries chronologiques DUCII est un sous-ensemble des données recueillies dans le cadre du programme DUC révisé. Elle comprend de l'information détaillée sur les affaires, les personnes accusées et les victimes déclarées par un échantillon de 61 corps policiers au programme DUC révisé de 1993 à 1996. En 1996, les affaires déclarées par ces organismes, qui incluent Montréal, Toronto et Vancouver, réparties comme suit : 42 % du Québec, 36 % de l'Ontario, 14 % de la Colombie-Britannique, 7 % de la Saskatchewan et 1 % du Nouveau-Brunswick. Au total, ces affaires représentent 29 % du volume national des crimes. Puisque cette base de données est un sous-ensemble du programme DUC révisé, les limitations et mises en garde mentionnées plus haut s'appliquent également à celle-ci.

Le programme DUC agrégé classe les affaires selon l'infraction la plus grave, (habituellement celle pour laquelle le *Code criminel du Canada* prévoit la peine maximale la plus lourde). Dans la catégorisation des affaires, les crimes de violence ont toujours préséance sur les crimes de non violence, ce qui a pour effet de sous-estimer les infractions moins graves dans le programme DUC.

Le programme DUC agrégé traite les affaires de violence de façon différente (à l'exception du vol qualifié) des autres types de crimes. En ce qui concerne les crimes de violence, une affaire distincte est déclarée pour chaque victime (c.-à-d. que si une personne en agresse trois autres, trois affaires sont consignées, tandis que si trois personnes en agressent une seule, une seule affaire est consignée). Le vol qualifié, toutefois, est considéré comme un crime de non violence afin d'éviter de faire gonfler le nombre de victimes (p. ex., les personnes qui se trouvent dans une banque au cours d'un vol qualifié). Dans le cas des crimes non violents, une affaire (déterminée selon la règle de l'infraction la plus grave) est déclarée pour chaque événement distinct.

Dans ce rapport, le taux de criminalité exclut les infractions aux règlements de la circulation en raison du caractère instable de ces données dans le temps. Cette instabilité est attribuable aux changements dans les pratiques policières à l'égard de ces infractions qui peuvent être considérées parfois comme des infractions à des lois provinciales parfois comme des infractions au *Code criminel* (p. ex., le défaut d'arrêter ou de demeurer sur les lieux d'un accident).

Le Centre canadien de la statistique juridique tient à remercier les agences de police du Canada ainsi que l'Association canadienne des chefs de police de leur aide sans laquelle la publication de ce rapport serait impossible.

Tableau 1



**Taux d'infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1986-1996<sup>1</sup>**

	1986	1987	1988	1989	1990	1991 <sup>2</sup>	1992 <sup>2</sup>	1993	1994	1995 <sup>r</sup>	1996
<b>Population (en milliers)</b>	<b>26 203,8</b>	<b>26 549,7</b>	<b>26 894,8</b>	<b>27 379,3</b>	<b>27 790,6</b>	<b>28 120,1</b>	<b>28 542,2</b>	<b>28 946,8</b>	<b>29 255,6</b>	<b>29 615,3</b>	<b>29 963,6</b>
<b>Taux de crimes de violence</b>	<b>782</b>	<b>826</b>	<b>865</b>	<b>908</b>	<b>970</b>	<b>1 056</b>	<b>1 077</b>	<b>1 072</b>	<b>1 038</b>	<b>995</b>	<b>973</b>
Variation en % d'une année à l'autre	6,9	5,7	4,7	5,0	6,8	8,9	2,0	-0,5	-3,1	-4,2	-2,2
<b>Taux de crimes contre les biens</b>	<b>5 528</b>	<b>5 531</b>	<b>5 419</b>	<b>5 271</b>	<b>5 593</b>	<b>6 141</b>	<b>5 868</b>	<b>5 524</b>	<b>5 211</b>	<b>5 233</b>	<b>5 192</b>
Variation en % d'une année à l'autre	1,8	0,1	-2,0	-2,7	6,1	9,8	-4,4	-5,9	-5,7	0,4	-0,8
<b>Taux d'autres infractions prévues par le Code criminel</b>	<b>2 382</b>	<b>2 565</b>	<b>2 603</b>	<b>2 682</b>	<b>2 891</b>	<b>3 113</b>	<b>3 033</b>	<b>2 855</b>	<b>2 796</b>	<b>2 674</b>	<b>2 593</b>
Variation en % d'une année à l'autre	7,4	7,7	1,5	3,0	7,8	7,7	-2,6	-5,9	-2,1	-4,4	-3,0
<b>Taux global de crimes prévus par le Code criminel excluant les infractions aux règlements de la circulation</b>	<b>8 692</b>	<b>8 923</b>	<b>8 887</b>	<b>8 860</b>	<b>9 454</b>	<b>10 309</b>	<b>9 978</b>	<b>9 451</b>	<b>9 045</b>	<b>8 902</b>	<b>8 758</b>
Variation en % d'une année à l'autre	3,7	2,6	-0,4	-0,3	6,7	9,1	-3,2	-5,3	-4,3	-1,6	-1,6

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

Population au 1er juillet : estimations intercensitaires corrigées de 1986 à 1990; estimations postcensitaires définitives pour 1991 et 1992; estimations postcensitaires mises à jour de 1993 à 1995, estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

<sup>2</sup> En raison d'un changement effectué à la procédure de comptage pour la région métropolitaine de Toronto, des précautions doivent être prises lorsque l'on effectue des calculs de variations en pourcentage entre 1991 et 1992 pour le Canada, l'Ontario et Toronto.

<sup>r</sup> Révisé.

Source : Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 2

**Affaires liées aux lois fédérales déclarées à la police, selon la règle de l'infraction la plus grave, Canada, 1992 - 1996**

	1992		1993		1994		1995 <sup>r</sup>		1996		Variation du taux en % 1995-1996 <sup>1</sup>
	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	Nombre	Taux*	
<b>Population (en milliers)</b>	<b>28 542,2</b>		<b>28 946,8</b>		<b>29 255,6</b>		<b>29 615,3</b>		<b>29 963,6</b>		
<b>CODE CRIMINEL</b>											
Homicide	732	3	630	2	596	2	588	2	633	2	6,4
Tentatives de meurtre	1 054	4	984	3	922	3	939	3	848	3	-10,7
<b>Total / voies de fait</b>	<b>232 910</b>	<b>816</b>	<b>238 503</b>	<b>824</b>	<b>236 564</b>	<b>809</b>	<b>230 110</b>	<b>777</b>	<b>227 678</b>	<b>760</b>	<b>-2,2</b>
Niveau 1	175 745	616	181 807	628	181 577	621	177 964	601	177 728	593	-1,3
Avec arme / niveau 2	37 459	131	38 767	134	37 725	129	35 921	121	35 194	117	-3,2
Graves / niveau 3	3 551	12	3 180	11	2 998	10	2 763	9	2 731	9	-2,3
Autres	16 155	57	14 749	51	14 264	49	13 462	45	12 025	40	-11,7
<b>Total / agressions sexuelles</b>	<b>34 355</b>	<b>120</b>	<b>34 754</b>	<b>120</b>	<b>31 706</b>	<b>108</b>	<b>28 183</b>	<b>95</b>	<b>26 762</b>	<b>89</b>	<b>-6,1</b>
Niveau 1	33 022	116	33 536	116	30 572	104	27 227	92	25 821	86	-6,3
Avec arme / niveau 2	935	3	860	3	769	3	659	2	651	2	-2,4
Graves / niveau 3	398	1	358	1	365	1	297	1	290	1	-3,5
Autres infractions sexuelles	4 040	14	4 171	14	3 818	13	3 494	12	3 310	11	-6,4
Enlèvements	1 220	4	1 204	4	1 129	4	1 035	3	964	3	-7,9
<b>Total / vols qualifiés</b>	<b>33 201</b>	<b>116</b>	<b>29 955</b>	<b>103</b>	<b>29 010</b>	<b>99</b>	<b>30 254</b>	<b>102</b>	<b>31 242</b>	<b>104</b>	<b>2,1</b>
Avec armes à feu	8 736	31	8 038	28	7 361	25	6 692	23	6 646	22	-1,8
Avec autres armes	10 793	38	9 720	34	9 386	32	10 127	34	10 322	34	0,7
Autres	13 672	48	12 197	42	12 263	42	13 435	45	14 274	48	5,0
<b>Total / crimes de violence</b>	<b>307 512</b>	<b>1 077</b>	<b>310 201</b>	<b>1 072</b>	<b>303 745</b>	<b>1 038</b>	<b>294 603</b>	<b>995</b>	<b>291 437</b>	<b>973</b>	<b>-2,2</b>
<b>Total / introductions par effraction</b>	<b>427 153</b>	<b>1 497</b>	<b>406 421</b>	<b>1 404</b>	<b>387 867</b>	<b>1 326</b>	<b>390 682</b>	<b>1 319</b>	<b>396 085</b>	<b>1 322</b>	<b>0,2</b>
Établissements commerciaux	128 514	450	115 757	400	110 480	378	110 564	373	110 073	367	-1,6
Résidences	245 453	860	239 322	827	227 199	777	233 314	788	242 132	808	2,6
Autres	53 186	186	51 342	177	50 188	172	46 804	158	43 880	146	-7,3
Vols de véhicules à moteur	146 801	514	156 685	541	159 469	545	161 696	546	178 580	596	9,2
Vols de plus de 1 000 \$ (5 000 \$ en 1995)	120 063	421	117 765	407	116 396	398	42 080	142	28 144	94	-33,9
Vols de 1 000 \$ et moins (5 000 \$ en 1995)	823 469	2 885	774 293	2 675	727 414	2 486	820 202	2 770	821 385	2 741	-1,0
Possession de biens volés	31 551	111	30 827	106	30 130	103	31 293	106	30 599	102	-3,4
Fraudes	125 736	441	113 046	391	103 243	353	103 924	351	101 007	337	-3,9
<b>Total / crimes contre les biens</b>	<b>1 674 773</b>	<b>5 868</b>	<b>1 599 037</b>	<b>5 524</b>	<b>1 524 519</b>	<b>5 211</b>	<b>1 549 877</b>	<b>5 233</b>	<b>1 555 800</b>	<b>5 192</b>	<b>-0,8</b>
Méfaits	453 547	1 589	415 508	1 435	396 904	1 357	379 500	1 281	364 021	1 215	-5,2
Jeux et paris	739	3	704	2	421	1	568	2	710	2	23,5
Violations des conditions sous caution	65 466	229	66 271	229	65 952	225	66 939	226	66 504	222	-1,8
Crimes contre l'ordre public	56 327	197	54 492	188	51 213	175	51 401	174	54 519	182	4,8
Armes offensives	17 704	62	18 584	64	18 898	65	17 509	59	16 132	54	-8,9
Prostitution	10 137	36	8 517	29	5 575	19	7 170	24	5 912	20	-18,5
Crimes d'incendie	13 146	46	12 470	43	13 509	46	13 156	44	12 865	43	-3,3
Autres	249 369	874	250 546	866	265 894	909	202 785	685	205 847	687	0,3
<b>Total / autres infractions au Code criminel</b>	<b>866 435</b>	<b>3 036</b>	<b>827 092</b>	<b>2 857</b>	<b>818 366</b>	<b>2 797</b>	<b>791 772</b>	<b>2 674</b>	<b>776 911</b>	<b>2 593</b>	<b>-3,0</b>
<b>TOTAL / Code criminel sans circulation</b>	<b>2 848 720</b>	<b>9 981</b>	<b>2 736 330</b>	<b>9 453</b>	<b>2 646 630</b>	<b>9 047</b>	<b>2 636 252</b>	<b>8 902</b>	<b>2 624 148</b>	<b>8 758</b>	<b>-1,6</b>
Total / conduite avec facultés affaiblies <sup>2</sup>	132 419	464	117 574	406	107 768	368	102 285	345	95 877	320	-7,4
Défaut de s'arrêter lors d'un accident	67 053	235	60 066	208	60 138	206	54 180	183	49 871	166	-9,0
Autres	20 221	71	20 185	70	18 529	63	17 419	59	16 057	54	-8,9
<b>TOTAL / circulation Code criminel</b>	<b>219 693</b>	<b>770</b>	<b>197 825</b>	<b>683</b>	<b>186 435</b>	<b>637</b>	<b>173 884</b>	<b>587</b>	<b>161 805</b>	<b>540</b>	<b>-8,0</b>
<b>TOTAL / CODE CRIMINEL</b>	<b>3 068 413</b>	<b>10 750</b>	<b>2 934 155</b>	<b>10 136</b>	<b>2 833 065</b>	<b>9 684</b>	<b>2 810 136</b>	<b>9 489</b>	<b>2 785 953</b>	<b>9 298</b>	<b>-2,0</b>
Drogues	58 881	206	56 817	196	60 153	206	61 613	208	65 106	217	4,4
Autres lois fédérales	44 671	157	48 282	167	40 525	139	36 121	122	31 365	105	-14,2
<b>TOTAL / LOIS FÉDÉRALES</b>	<b>3 111 965</b>	<b>11 113</b>	<b>3 039 254</b>	<b>10 499</b>	<b>2 933 743</b>	<b>10 028</b>	<b>2 907 870</b>	<b>9 819</b>	<b>2 882 424</b>	<b>9 620</b>	<b>-2,0</b>

<sup>1</sup> Les variations en pourcentage sont fondées sur les taux non-arrondis.

<sup>2</sup> Incluant conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, le taux d'alcoolémie dépasse 80mg, défaut ou refus de fournir - un échantillon d'haleine, de sang.

\* Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimés de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

Population au 1er juillet: estimations postcensitaires définitives pour 1992, estimations postcensitaires mises à jour de 1993 à 1995, et estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

<sup>r</sup> Révisé.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 3



### Personnes accusées selon le sexe et l'âge, certaines affaires, 1996

	Sexe		Âge		Âge médian <sup>1</sup>		Total
	Hommes	Femmes	Adultes	Jeunes	Hommes	Femmes	
	%	%	%	%			
Homicides <sup>2</sup>	88	12	90	10	25	29	26
Tentatives de meurtre	90	10	88	12	26	26	27
Voies de faits	84	16	85	15	30	27	30
Agressions sexuelles	98	2	85	15	33	27	32
Autres infractions sexuelles	96	4	85	15	35	30	34
Enlèvements	73	27	86	14	36	30	34
Vols qualifiés	88	12	66	34	22	18	21
<b>Total / crimes de violence</b>	<b>86</b>	<b>14</b>	<b>84</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>29</b>
Introductions par effraction	93	7	60	40	20	20	20
Vols de véhicules à moteur	92	8	57	43	19	18	19
Fraudes	71	29	92	8	29	28	29
Vols de plus de 5 000 \$	81	19	80	20	23	30	24
Vols de 5 000 \$ et moins	69	31	71	29	25	27	25
<b>Total / crimes contre les biens</b>	<b>78</b>	<b>22</b>	<b>71</b>	<b>29</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
Méfais	88	12	67	33	21	25	21
Crimes d'incendie	86	14	59	41	21	33	22
Prostitution	45	55	97	3	34	29	31
Armes offensives	92	8	80	20	26	28	26
<b>Total / Code criminel</b>	<b>81</b>	<b>19</b>	<b>77</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
Conduite avec facultés affaiblies <sup>3</sup>	89	11	100	...	35	35	35
Possession / Cocaine	82	18	96	4	30	30	30
Trafic / Cocaine	83	17	97	3	30	29	30
Possession / cannabis	90	10	83	17	22	24	22
Trafic / cannabis	85	15	87	13	26	26	26

... N'ayant pas lieu de figurer.

<sup>1</sup> Fichier de recherche fondé sur l'affaire du programme de Déclaration uniforme de la criminalité, 1996 - CCSJ, qui représente 47 % du volume national de la criminalité.

<sup>2</sup> L'enquête sur les Homicides, CCSJ.

<sup>3</sup> Incluant conduite avec facultés affaiblies - causant la mort, causant des lésions corporelles, le taux d'alcoolémie dépasse 80mg, défaut ou refus de fournir un échantillon d'haleine, de sang.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 4

**Jeunes accusés d'infractions prévues par le Code criminel, Canada, 1986-1996<sup>1</sup>**

	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995 <sup>r</sup>	1996
<b>Population (personnes de 12 à 17ans)</b>	<b>2 272 400</b>	<b>2 260 900</b>	<b>2 249 500</b>	<b>2 245 700</b>	<b>2 260 100</b>	<b>2 284 800</b>	<b>2 315 800</b>	<b>2 341 200</b>	<b>2 360 900</b>	<b>2 386 400</b>	<b>2 416 500</b>
<b>Homicide</b>											
Nombre	38	35	48	48	49	49	53	36	52	63	50
Taux	1,7	1,5	2,1	2,1	2,2	2,1	2,3	1,5	2,2	2,6	2,1
Variation du taux en %	...	-7,4	37,8	0,2	1,4	-1,1	6,7	-32,8	43,2	19,9	-21,6
<b>Voies de fait (niveaux 1, 2, 3)</b>											
Nombre	6 119	6 891	7 679	9 245	10 797	12 815	13 584	14 981	15 363	15 898	15 443
Taux	269	305	341	412	478	561	587	640	651	666	639
Variation du taux en %	...	13,2	12,0	20,6	16,0	17,4	4,6	9,1	1,7	2,4	-4,1
<b>Agression sexuelle (niveaux 1, 2, 3)</b>											
Nombre	1 059	1 220	1 247	1 478	1 609	1 906	2 074	2 132	1 896	1 586	1 516
Taux	47	54	55	66	71	83	90	91	80	66	63
Variation du taux en %	...	15,8	2,7	18,7	8,2	17,2	7,4	1,7	-11,8	-17,2	-5,6
<b>Vol qualifié</b>											
Nombre	1 303	1 204	1 544	1 950	2 055	2 746	2 966	2 996	3 006	3 535	3 569
Taux	57	53	69	87	91	120	128	128	127	148	148
Variation du taux en %	...	-7,1	28,9	26,5	4,7	32,2	6,6	-0,1	-0,5	16,3	-0,3
<b>Total / crimes de violence</b>											
Nombre	9 275	10 165	11 437	13 780	15 690	18 919	20 028	21 477	21 629	22 441	21 811
Taux	408	450	508	614	694	828	865	917	916	940	903
Variation du taux en %	...	10,2	13,1	20,7	13,1	19,3	4,4	6,1	-0,1	2,6	-4,0
<b>Introduction par effraction</b>											
Nombre	27 371	25 321	23 894	22 155	24 066	26 901	24 747	21 947	19 992	18 654	18 328
Taux	1 204	1 120	1 062	987	1 065	1 177	1 069	937	847	782	758
Variation du taux en %	...	-7,0	-5,2	-7,1	7,9	10,6	-9,2	-12,3	-9,7	-7,7	-3,0
<b>Vol de véhicules à moteur</b>											
Nombre	6 163	5 865	6 436	7 330	7 945	8 768	8 122	8 211	7 476	6 875	6 894
Taux	271	259	286	326	352	384	351	351	317	288	285
Variation du taux en %	...	-4,4	10,3	14,1	7,7	9,2	-8,6	0,0	-9,7	-9,0	-1,0
<b>Autres vols</b>											
Nombre	38 132	36 397	36 368	38 897	42 514	45 221	39 648	35 301	32 228	33 762	31 955
Taux	1 678	1 610	1 617	1 732	1 881	1 979	1 712	1 508	1 365	1 415	1 322
Variation du taux en %	...	-4,1	0,4	7,1	8,6	5,2	-13,5	-11,9	-9,5	3,6	-6,5
<b>Total / crimes contre les biens</b>											
Nombre	78 862	74 769	74 316	76 317	83 741	91 656	83 603	74 981	68 907	68 105	65 835
Taux	3 470	3 307	3 304	3 398	3 705	4 012	3 610	3 203	2 919	2 854	2 724
Variation du taux en %	...	-4,7	-0,1	2,9	9,0	8,3	-10,0	-11,3	-8,9	-2,2	-4,5
<b>Méfaits</b>											
Nombre	7 856	7 832	8 643	8 491	8 647	9 725	9 066	8 214	7 687	7 745	7 703
Taux	346	346	384	378	383	426	391	351	326	325	319
Variation du taux en %	...	0,2	10,9	-1,6	1,2	11,3	-8,0	-10,4	-7,2	-0,3	-1,8
<b>Armes offensives</b>											
Nombre	1 470	1 416	1 514	1 702	1 809	2 020	1 906	1 932	1 963	1 693	1 475
Taux	65	63	67	76	80	88	82	83	83	71	61
Variation du taux en %	...	-3,2	7,5	12,6	5,6	10,5	-6,9	0,3	0,8	-14,7	-14,0
<b>Total / autres Code criminel</b>											
Nombre	20 869	22 764	24 136	25 865	27 118	31 741	31 651	30 429	29 089	30 117	30 127
Taux	918	1 007	1 073	1 152	1 200	1 389	1 367	1 300	1 232	1 262	1 247
Variation du taux en %	...	9,6	6,6	7,3	4,2	15,8	-1,6	-4,9	-5,2	2,4	-1,2
<b>Total / Code criminel</b>											
Nombre	109 006	107 698	109 889	115 962	126 549	142 316	135 282	126 887	119 625	120 663	117 773
Taux	4 797	4 764	4 885	5 164	5 599	6 229	5 842	5 420	5 067	5 056	4 874
Variation du taux en %	...	-0,7	2,6	5,7	8,4	11,2	-6,2	-7,2	-6,5	-0,2	-3,6

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 jeunes. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations intercensitaires corrigées de 1986 à 1990; estimations postcensitaires définitives pour 1991 et 1992; estimations postcensitaires mises à jour de 1993 à 1995; estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

<sup>r</sup> Révisé.

... N'ayant pas lieu de figurer.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCSJ.

Tableau 5

**Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel, Canada, provinces et territoires, 1996<sup>1</sup>**

	T.-N.	I.-P.É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man. <sup>2</sup>	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
<b>Population 1996</b>	<b>570 700</b>	<b>137 300</b>	<b>942 800</b>	<b>762 500</b>	<b>7 389 100</b>	<b>11 252 400</b>	<b>1 143 500</b>	<b>1 022 500</b>	<b>2 789 500</b>	<b>3 855 100</b>	<b>31 500</b>	<b>66 600</b>	<b>29 963 600</b>
<b>Homicide</b>													
nombre	7	1	18	9	153	187	45	31	53	125	0	4	633
taux	1,2	0,7	1,9	1,2	2,1	1,7	3,9	3,0	1,9	3,2	0,0	6,0	2,1
variation du taux en %*	41,4	-1,2	11,9	-35,9	12,6	1,9	65,7	46,8	-11,4	1,7	-100,0	31,7	6,4
<b>Agressions sexuelles (1, 2, 3)</b>													
nombre	801	165	1 151	986	3 258	9 366	1 438	1 462	2 999	4 612	89	435	27 762
taux	140	120	122	129	44	83	126	143	108	120	283	653	89
variation du taux en %	-11,5	-3,0	-3,1	-16,8	-1,9	-6,5	4,7	-6,8	-5,5	-8,9	-31,5	0,2	-6,1
<b>Voies de fait (1, 2, 3)</b>													
nombre	4 249	898	8 433	5 273	30 879	76 909	12 658	10 128	20 666	42 037	850	2 673	215 653
taux	745	654	894	692	418	683	1 107	991	741	1 090	2 698	4 014	720
variation du taux en %	14,9	13,1	3,4	4,3	-4,9	-5,0	-1,2	4,2	0,4	1,2	0,8	-0,6	-1,6
<b>Vols qualifiés</b>													
nombre	52	17	433	202	9 799	9 413	1 838	803	2 328	6 305	15	37	31 242
taux	9	12	46	26	133	84	161	79	83	164	48	56	104
variation du taux en %	-17,9	-40,0	41,7	47,0	4,5	-3,0	-7,4	20,1	8,4	2,6	-15,1	-13,0	2,1
<b>Total / crimes de violence</b>													
nombre	5 531	1 118	10 548	6 903	48 391	101 413	16 897	13 563	27 938	54 784	1 000	3 351	291 437
taux	969	814	1 119	905	655	901	1 478	1 326	1 002	1 421	3 175	5 032	973
variation du taux en %	-8,5	8,4	2,5	-0,3	-2,7	-5,1	-1,9	3,3	0,2	0,3	-3,5	-1,0	-2,2
<b>Introductions par effraction</b>													
nombre	4 223	1 091	9 502	6 882	106 286	120 469	16 532	18 433	31 326	78 622	760	1 959	396 085
taux	740	795	1 008	903	1 438	1 071	1 446	1 803	1 123	2 039	2 413	2 941	1 322
variation du taux en %	8,7	-1,5	7,0	2,5	3,1	-3,6	-0,4	1,2	-0,3	1,4	-5,8	-2,2	0,2
<b>Vols de véhicules à moteur</b>													
nombre	553	209	2 409	1 492	48 071	58 419	10 231	6 494	14 321	35 747	188	446	178 580
taux	97	152	256	196	651	519	895	635	513	927	597	670	596
variation du taux en %	17,1	-11,4	33,3	3,8	11,5	0,7	6,6	21,9	12,3	18,2	-17,4	-6,2	9,2
<b>Autres vols</b>													
nombre	8 790	2 828	21 600	13 423	155 905	299 249	32 148	31 629	78 855	201 372	1 484	2 246	849 529
taux	1 540	2 060	2 291	1 760	2 110	2 659	2 811	3 093	2 827	5 224	4 711	3 372	2 835
variation du taux en %	13,6	1,5	-4,3	-2,7	3,1	-7,0	-7,7	1,9	-3,7	-0,3	-6,5	-2,3	-2,6
<b>Total / crimes contre les biens</b>													
nombre	15 425	4 813	37 880	25 174	331 742	527 119	63 779	64 323	141 120	336 869	2 615	4 941	1 555 800
taux	2 703	3 505	4 018	3 302	4 490	4 685	5 578	6 291	5 059	8 738	8 302	7 419	5 192
variation du taux en %	11,5	-3,8	-0,2	0,9	4,5	-5,3	-4,2	2,7	-2,3	1,6	-8,9	-3,3	-0,8
<b>Armes offensives</b>													
nombre	167	44	496	341	1 279	6 567	1 127	776	2 063	3 048	60	164	16 132
taux	29	32	53	45	17	58	99	76	74	79	190	246	54
variation du taux en %	-10,3	40,2	-14,2	30,3	-13,2	-11,9	-2,7	-3,7	-9,3	-6,2	-11,2	-21,3	-8,9
<b>Méfaisits</b>													
nombre	5 430	1 878	12 862	7 728	63 687	125 727	21 172	16 498	34 853	70 520	915	2 751	364 021
taux	951	1 368	1 364	1 014	862	1 117	1 852	1 613	1 249	1 829	2 905	4 131	1 215
variation du taux en %	9,3	16,1	7,1	-0,7	7,9	-11,2	-4,3	4,1	-2,6	-12,3	15,2	19,7	-5,2
<b>Total / autres Code criminel</b>													
nombre	12 872	4 316	30 311	18 873	130 242	265 292	40 491	41 075	79 238	144 894	2 686	6 621	776 911
taux	2 255	3 143	3 215	2 475	1 763	2 358	3 541	4 017	2 841	3 759	8 527	9 941	2 593
variation du taux en %	19,7	12,8	11,2	-0,4	-2,4	-7,3	-4,0	4,6	-0,4	-3,4	10,7	-12,6	-3,0
<b>TOTAL - CODE CRIMINEL</b>													
<b>excluant des infractions de la circulation</b>													
nombre	33 828	10 247	78 739	50 950	510 375	893 824	121 167	118 961	248 296	536 547	6 301	14 913	2 624 148
taux	5 927	7 463	8 352	6 682	6 907	7 943	10 596	11 634	8 901	13 918	20 003	22 392	8 758
variation du taux en %	10,4	3,9	4,3	0,2	1,9	-5,9	-3,8	3,4	-1,3	0,1	-0,5	-7,2	-1,6

<sup>1</sup> À l'exclusion des crimes aux règlements de la circulation.

Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

 Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

<sup>2</sup> Le Service policier de Winnipeg a récemment découvert une sous-déclaration des infractions mineures qui s'est produite au cours des dernières années. Son ampleur n'a toutefois pas été déterminée.

\* En comparaison avec le taux de 1995.

Source : Programme de la déclaration uniforme de la criminalité CCSJ.

Tableau 6a

### Taux des crimes de violence dans les principales régions métropolitaines de recensement, 1991-1996<sup>1</sup>

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en % 1991 à 1996
<b>Toronto</b>	<b>1 081</b>	<b>996</b>	<b>1 010</b>	<b>962</b>	<b>909</b>	<b>824</b>	
variation du taux en %	...	-7,9	1,4	-4,7	-5,5	-9,4	-23,8
<b>Montréal</b>	<b>1 018</b>	<b>1 043</b>	<b>965</b>	<b>960</b>	<b>864</b>	<b>839</b>	
variation du taux en %	...	2,5	-7,5	-0,5	-10,0	-2,8	-17,5
<b>Vancouver</b>	<b>1 350</b>	<b>1 425</b>	<b>1 397</b>	<b>1 319</b>	<b>1 297</b>	<b>1 325</b>	
variation du taux en %	...	5,5	-2,0	-5,6	-1,7	2,1	-1,9
<b>Edmonton</b>	<b>1 305</b>	<b>1 283</b>	<b>1 185</b>	<b>961</b>	<b>924</b>	<b>922</b>	
variation du taux en %	...	-1,7	-7,6	-18,9	-3,9	-0,2	-29,3
<b>Calgary</b>	<b>1 097</b>	<b>880</b>	<b>823</b>	<b>832</b>	<b>739</b>	<b>769</b>	
variation du taux en %	...	-19,7	-6,5	1,2	-11,2	4,0	-29,9
<b>Ottawa</b>	<b>1 060</b>	<b>1 122</b>	<b>1 179</b>	<b>1 019</b>	<b>988</b>	<b>911</b>	
variation du taux en %	...	5,8	5,1	-13,6	-3,1	-7,8	-14,1
<b>Québec</b>	<b>577</b>	<b>574</b>	<b>564</b>	<b>601</b>	<b>579</b>	<b>539</b>	
variation du taux en %	...	-0,5	-1,7	6,6	-3,6	-7,0	-6,5
<b>Winnipeg<sup>2</sup></b>	<b>949</b>	<b>1 128</b>	<b>1 270</b>	<b>1 289</b>	<b>1 196</b>	<b>1 137</b>	
variation du taux en %	...	18,9	12,6	1,5	-7,2	-4,9	19,9
<b>Hamilton</b>	<b>1 060</b>	<b>1 163</b>	<b>1 125</b>	<b>1 112</b>	<b>1 139</b>	<b>1 131</b>	
variation du taux en %	...	9,7	-3,3	-1,2	2,4	-0,7	6,7

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations postcensitaires définitives pour 1991 et 1992; estimations postcensitaires mises à jour de 1993 à 1995; estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

<sup>2</sup> Le Service policier de Winnipeg a récemment découvert une sous-déclaration des infractions mineures qui s'est produite au cours des dernières années. Son ampleur n'a toutefois pas été déterminée.

... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre Canadien de la statistique juridique.

Tableau 6b

### Taux des crimes contre les biens dans les principales régions métropolitaines de recensement, 1991-1996<sup>1</sup>

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	Variation en % 1991 à 1996
<b>Toronto</b>	<b>5 608</b>	<b>5 118</b>	<b>4 839</b>	<b>4 495</b>	<b>4 494</b>	<b>4 277</b>	
variation du taux en %	...	-8,8	-5,4	-7,1	0,0	-4,8	-23,7
<b>Montréal</b>	<b>6 814</b>	<b>6 416</b>	<b>5 884</b>	<b>5 326</b>	<b>5 143</b>	<b>5 351</b>	
variation du taux en %	...	-5,8	-8,3	-9,5	-3,4	4,0	-21,5
<b>Vancouver</b>	<b>10 233</b>	<b>10 008</b>	<b>9 575</b>	<b>9 477</b>	<b>10 050</b>	<b>10 494</b>	
variation du taux en %	...	-2,2	-4,3	-1,0	6,0	4,4	2,6
<b>Edmonton</b>	<b>8 934</b>	<b>8 075</b>	<b>6 701</b>	<b>5 589</b>	<b>5 300</b>	<b>5 219</b>	
variation du taux en %	...	-9,6	-17,0	-16,6	-5,2	-1,5	-41,6
<b>Calgary</b>	<b>8 026</b>	<b>7 689</b>	<b>6 930</b>	<b>5 841</b>	<b>5 381</b>	<b>5 384</b>	
variation du taux en %	...	-4,2	-9,9	-15,7	-7,9	0,1	-32,9
<b>Ottawa</b>	<b>6 731</b>	<b>6 620</b>	<b>6 756</b>	<b>6 813</b>	<b>6 976</b>	<b>5 940</b>	
variation du taux en %	...	-1,6	2,1	0,8	2,4	-14,9	-11,8
<b>Québec</b>	<b>5 596</b>	<b>5 234</b>	<b>4 671</b>	<b>4 042</b>	<b>4 130</b>	<b>4 380</b>	
variation du taux en %	...	-6,5	-10,8	-13,5	2,2	6,1	-21,7
<b>Winnipeg<sup>2</sup></b>	<b>7 234</b>	<b>6 810</b>	<b>7 103</b>	<b>7 383</b>	<b>6 656</b>	<b>6 272</b>	
variation du taux en %	...	-5,9	4,3	3,9	-9,8	-5,8	-13,3
<b>Hamilton</b>	<b>5 534</b>	<b>5 256</b>	<b>5 644</b>	<b>5 078</b>	<b>5 060</b>	<b>4 770</b>	
variation du taux en %	...	-5,0	7,4	-10,0	-0,4	-5,7	-13,8

<sup>1</sup> Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations de la population proviennent de la Division de la démographie, Direction de la statistique démographique et du recensement, Statistique Canada.

Population au 1<sup>er</sup> juillet : estimations intercensitaires corrigées de 1985 à 1990; estimations postcensitaires mises à jour de 1993 à 1995; estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

<sup>2</sup> Le Service policier de Winnipeg a récemment découvert une sous-déclaration des infractions mineures qui s'est produite au cours des dernières années. Son ampleur n'a toutefois pas été déterminée.

... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, Centre Canadien de la statistique juridique.

Tableau 7

**Certaines affaires liées à des infractions prévues par le Code criminel dans les principales régions métropolitaines de recensement, 1996<sup>1</sup>**

	Toronto	Montréal	Vancouver	Edmonton	Calgary	Ottawa	Québec	Winnipeg <sup>2</sup>	Hamilton
<b>Population 1996</b>	<b>4 410 269</b>	<b>3 365 160</b>	<b>1 883 679</b>	<b>890 771</b>	<b>853 711</b>	<b>781 147</b>	<b>699 035</b>	<b>680 285</b>	<b>657 230</b>
<b>Homicide</b>									
nombre	79	71	56	20	12	11	15	28	10
taux	1,8	2,1	3,0	2,2	1,4	1,4	2,1	4,1	1,5
variation du taux en %*	5,2	-8,6	-14,9	4,6	-35,0	-54,8	272,1	74,3	-42,4
<b>Agressions sexuelles (1, 2, 3)</b>									
nombre	2 487	1 487	1 597	932	562	537	300	407	650
taux	57	44	84	105	66	69	43	60	99
variation du taux en %	-9,9	-3,7	-3,1	-6,6	-3,8	-19,1	6,7	-3,5	1,3
<b>Voies de fait (1, 2, 3)</b>									
nombre	26 523	17 016	17 705	5 615	4 711	5 356	2 449	5 101	6 082
taux	601	506	939	630	552	686	350	750	925
variation du taux en %	-10,2	-5,8	2,4	-2,7	6,1	-6,1	-11,1	-4,8	-0,0
<b>Vols qualifiés</b>									
nombre	5 849	7 710	4 929	1 165	900	954	759	1 713	525
taux	133	229	262	131	105	122	109	252	80
variation du taux en %	-4,4	4,3	3,5	16,9	2,1	-7,2	2,7	-7,8	-1,6
<b>Total / crimes de violence</b>									
nombre	<b>36 327</b>	<b>28 248</b>	<b>24 956</b>	<b>8 215</b>	<b>6 564</b>	<b>7 113</b>	<b>3 769</b>	<b>7 735</b>	<b>7 433</b>
taux	<b>824</b>	<b>839</b>	<b>1 325</b>	<b>922</b>	<b>769</b>	<b>911</b>	<b>539</b>	<b>1 137</b>	<b>1 131</b>
variation du taux en %	<b>-9,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>2,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>4,0</b>	<b>-7,8</b>	<b>-7,0</b>	<b>-4,9</b>	<b>-0,7</b>
<b>Introductions par effraction</b>									
nombre	36 300	50 507	47 272	10 750	10 380	11 369	10 723	10 148	6 674
taux	823	1 501	2 510	1 207	1 216	1 455	1 534	1 492	1 015
variation du taux en %	-4,1	-0,2	3,0	-2,1	4,3	-15,9	17,1	-2,6	2,6
<b>Vols de véhicules à moteur</b>									
nombre	22 733	31 211	25 077	4 957	5 666	6 519	3 040	8 450	6 039
taux	515	927	1 331	556	664	835	435	1 242	919
variation du taux en %	16,0	11,8	19,4	31,7	4,7	-16,4	-0,0	5,2	-5,2
<b>Autres vols</b>									
nombre	114 460	87 560	116 858	25 636	25 904	25 453	15 008	22 023	16 882
taux	2 595	2 602	6 204	2 878	3 034	3 258	2 147	3 237	2 569
variation du taux en %	-7,4	3,5	2,4	-5,0	-0,5	-14,2	1,0	-9,5	-9,6
<b>Total / crimes contre les biens</b>									
nombre	<b>188 621</b>	<b>180 068</b>	<b>197 666</b>	<b>46 492</b>	<b>45 966</b>	<b>46 397</b>	<b>30 619</b>	<b>42 669</b>	<b>31 347</b>
taux	<b>4 277</b>	<b>5 351</b>	<b>10 494</b>	<b>5 219</b>	<b>5 384</b>	<b>5 940</b>	<b>4 380</b>	<b>6 272</b>	<b>4 770</b>
variation du taux en %	<b>-4,8</b>	<b>4,0</b>	<b>4,4</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,1</b>	<b>-14,9</b>	<b>6,1</b>	<b>-5,8</b>	<b>-5,7</b>
<b>Armes offensives</b>									
nombre	1 503	483	1 233	435	313	351	88	401	218
taux	34	14	65	49	37	45	13	59	33
variation du taux en %	-16,5	-15,8	-1,3	-8,2	-10,6	-10,0	58,7	0,6	0,1
<b>Méfais</b>									
nombre	38 341	32 089	31 322	10 174	8 550	9 851	6 338	11 454	6 610
taux	869	953	1 663	1 142	1 002	1 261	907	1 684	1 006
variation du taux en %	-14,4	10,6	-12,2	-0,4	-5,1	-21,3	6,8	-13,0	-14,8
<b>Total / autres Code criminel</b>									
nombre	<b>80 248</b>	<b>60 259</b>	<b>57 440</b>	<b>21 625</b>	<b>14 424</b>	<b>19 862</b>	<b>10 338</b>	<b>16 459</b>	<b>13 974</b>
taux	<b>1 820</b>	<b>1 791</b>	<b>3 049</b>	<b>2 428</b>	<b>1 690</b>	<b>2 543</b>	<b>1 479</b>	<b>2 419</b>	<b>2 126</b>
variation du taux en %	<b>-10,9</b>	<b>2,4</b>	<b>-2,8</b>	<b>-0,3</b>	<b>-3,1</b>	<b>-14,4</b>	<b>6,5</b>	<b>-9,5</b>	<b>-8,6</b>
<b>TOTAL - CODE CRIMINEL</b>									
<b>excluant des infractions de la circulation</b>									
nombre	<b>305 196</b>	<b>268 515</b>	<b>280 062</b>	<b>76 332</b>	<b>66 954</b>	<b>73 372</b>	<b>44 726</b>	<b>66 863</b>	<b>52 754</b>
taux	<b>6 920</b>	<b>7 979</b>	<b>14 868</b>	<b>8 569</b>	<b>7 843</b>	<b>9 393</b>	<b>6 398</b>	<b>9 829</b>	<b>8 027</b>
variation du taux en %	<b>-7,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,3</b>	<b>-14,1</b>	<b>4,9</b>	<b>-6,6</b>	<b>-5,8</b>

<sup>1</sup> Des données comparables peuvent être disponibles sur demande. Les taux sont calculés sur la base de 100 000 habitants. Les estimations sont basées sur les chiffres de population provenant de la Division de la démographie, Statistique Canada. Les estimations intercensitaires des populations correspondent aux frontières des secteurs de compétence des corps policiers.

<sup>2</sup> Le Service policier de Winnipeg a récemment découvert une sous-déclaration des infractions mineures qui s'est produite au cours des dernières années. Son ampleur n'a toutefois pas été déterminée.

\* En comparaison avec le taux de 1995.

Source: Programme de déclaration uniforme de la criminalité, CCJS.

Tableau 8

**Estimations de la population, Canada, provinces et territoires, 1986 à 1996**

Année	T.-N.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.-B.	Yukon	T.N.-O.	Canada
en milliers													
<b>1986</b>													
Total	578,1	128,8	892,1	727,7	6 733,8	9 477,2	1 094,0	1 032,9	2 438,7	3 020,4	24,8	55,4	26 203,8
Adultes (18 ans et plus)	394,8	93,0	659,2	528,2	5 089,2	7 131,1	803,4	735,6	1 757,0	2 280,8	17,5	34,4	19 524,3
Jeunes (12 à 17 ans)	70,0	12,7	84,4	72,3	545,2	818,5	99,3	95,0	215,1	251,6	2,3	6,4	2 272,4
<b>1987</b>													
Total	576,5	129,0	896,3	730,5	6 805,9	9 684,9	1 100,5	1 036,4	2 443,5	3 064,6	26,0	55,7	26 549,7
Adultes (18 ans et plus)	398,2	93,7	664,8	533,2	5 161,5	7 304,0	809,0	739,0	1 762,2	2 320,3	18,5	35,1	19 838,8
Jeunes (12 à 17 ans)	68,3	12,4	83,3	72,0	545,3	818,0	98,8	94,0	212,3	248,0	2,3	6,2	2 260,9
<b>1988</b>													
Total	576,2	129,7	900,2	733,1	6 860,4	9 884,4	1 104,7	1 031,7	2 463,0	3 128,2	26,9	56,3	26 894,8
Adultes (18 ans et plus)	403,0	94,6	671,0	538,3	5 218,0	7 469,7	813,2	737,2	1 779,8	2 373,8	18,9	35,5	20 152,9
Jeunes (12 à 17 ans)	67,4	12,2	82,0	71,4	545,5	814,3	98,0	93,4	210,5	246,5	2,3	6,1	2 249,5
<b>1989</b>													
Total	577,4	130,6	906,7	738,0	6 948,0	10 151,0	1 106,2	1 023,0	2 504,3	3 209,2	27,4	57,5	27 379,3
Adultes (18 ans et plus)	408,4	95,1	678,8	544,8	5 297,3	7 694,0	815,5	731,9	1 812,1	2 440,9	19,5	36,1	20 574,1
Jeunes (12 à 17 ans)	65,7	12,1	79,9	70,6	551,2	811,1	96,6	92,7	210,6	247,0	2,3	6,0	2 245,7
<b>1990</b>													
Total	578,9	131,0	912,5	743,0	7 020,7	10 341,4	1 108,4	1 010,8	2 556,4	3 300,1	28,0	59,4	27 790,6
Adultes (18 ans et plus)	413,7	95,1	685,6	551,3	5 352,9	7 838,8	816,9	723,2	1 849,2	2 510,5	19,8	37,4	20 895,4
Jeunes (12 à 17 ans)	63,6	12,0	78,3	69,2	561,2	813,1	95,9	92,0	214,6	252,3	2,4	6,0	2 260,1
<b>1991</b>													
Total	580,3	130,8	917,9	748,5	7 080,6	10 471,5	1 112,5	1 006,3	2 601,3	3 379,8	29,1	61,3	28 120,1
Adultes (18 ans et plus)	419,2	95,4	691,8	558,4	5 395,7	7 935,7	820,4	721,0	1 882,1	2 572,0	20,9	38,4	21 151,2
Jeunes (12 à 17 ans)	61,4	11,9	77,2	67,9	573,4	817,8	95,5	92,1	219,4	259,5	2,4	6,2	2 284,8
<b>1992</b>													
Total	583,4	131,6	924,6	753,0	7 161,2	10 646,4	1 117,6	1 008,0	2 646,8	3 476,9	30,3	62,6	28 542,2
Adultes (18 ans et plus)	426,1	96,4	698,9	565,0	5 460,8	8 077,8	825,6	723,9	1 917,1	2 650,8	21,6	39,1	21 502,9
Jeunes (12 à 17 ans)	59,8	11,8	76,6	66,8	586,3	826,6	94,8	92,3	224,5	267,1	2,4	6,4	2 315,8
<b>1993</b>													
Total	584,2	133,2	930,4	755,5	7 238,6	10 815,4	1 124,1	1 010,8	2 686,0	3 574,6	30,4	63,7	28 946,8
Adultes (18 ans et plus)	431,3	97,9	705,8	570,2	5 531,2	8 212,4	832,3	727,8	1 950,0	2 730,4	21,8	39,8	21 851,0
Jeunes (12 à 17 ans)	58,1	11,8	76,0	65,4	593,2	836,4	94,3	92,9	229,7	274,6	2,5	6,4	2 341,2
<b>1994</b>													
Total	581,2	134,6	933,9	757,7	7 288,8	10 937,1	1 129,5	1 012,2	2 715,6	3 670,8	29,7	64,7	29 255,6
Adultes (18 ans et plus)	433,5	99,3	711,1	575,0	5 581,0	8 307,5	837,6	730,4	1 977,3	2 808,3	21,3	40,5	22 122,9
Jeunes (12 à 17 ans)	56,0	11,9	75,0	64,3	596,0	843,7	94,1	93,6	234,3	283,1	2,4	6,5	2 360,9
<b>1995</b>													
Total	576,6	135,6	937,8	760,2	7 343,2	11 097,5	1 136,8	1 016,6	2 752,1	3 762,9	30,3	65,8	29 615,3
Adultes (18 ans et plus)	433,7	100,4	716,0	580,0	5 640,6	8 436,7	843,9	735,8	2 010,4	2 884,3	21,8	41,3	22 444,7
Jeunes (12 à 17 ans)	54,6	12,0	75,3	63,5	591,8	859,3	94,7	94,7	240,1	291,7	2,7	6,7	2 386,4
<b>1996</b>													
Total	570,7	137,3	942,8	762,5	7 389,1	11 252,4	1 143,5	1 022,5	2 789,5	3 855,1	31,5	66,6	29 963,6
Adultes (18 ans et plus)	432,3	102,1	721,4	584,1	5 696,4	8 560,8	849,6	741,9	2 044,3	2 960,7	22,6	41,9	22 758,2
Jeunes (12 à 17 ans)	53,4	12,0	76,0	63,1	587,3	877,0	95,3	95,9	246,7	300,7	3,0	6,7	2 416,5

**Source :** Statistique Canada, direction de la statistique démographique et du recensement, Division de la démographie Population au 1er juillet: estimations intercensitaires corrigées de 1986 à 1990; estimations postcensitaires définitives pour 1991 et 1992; estimations postcensitaires mises à jour de 1993 à 1995; estimations postcensitaires préliminaires pour 1996.

## Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19<sup>e</sup> étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au **(613) 951-9023** ou au **numéro sans frais 1 800 387-2231**. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par internet : [order@statcan.ca](mailto:order@statcan.ca). Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

### Diffusions des Juristat récents

#### Catalogue 85-002-XPB

- Vol. 16 No. 4 Youth Court Statistics 1994-95 Highlights / Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 5 Youth Custody and Probation in Canada, 1994-95 / Le placement sous garde et la probation chez les adolescents au Canada, 1994-1995
- Vol. 16 No. 6 Violent Crime in Canada / Les crimes de violence au Canada
- Vol. 16 No. 7 Adult Correctional Services in Canada: Highlights for 1994-95 / Les services correctionnels pour adultes au Canada : Faits saillants de 1994-1995
- Vol. 16 No. 8 Adult Community Corrections in Canada: 1994-95 / Les services correctionnels communautaires pour adultes au Canada : 1994-1995
- Vol. 16 No. 9 The Justice Data Factfinder / Recueil de données sur la justice

#### Catalogue 85-002-XPB

- Vol. 16 No. 10 Statistiques de la criminalité au Canada, 1995
- Vol. 16 No. 11 L'homicide au Canada — 1995
- Vol. 16 No. 12 Harcèlement criminel
- Vol. 17 No. 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 No. 2 La prostitution de rue au Canada
- Vol. 17 No. 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 No. 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada
- Vol. 17 No. 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 No. 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 No. 7 Les armes et les crimes de violence